

technicolor



**COMPTES CONSOLIDES 2018 DE TECHNICOLOR**

*Etats financiers consolidés au 31 décembre 2018*



## COMPTES CONSOLIDES 2018 DE TECHNIColor

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	2
ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	3
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	
<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>9</b>
1.1. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE.....	9
1.2. DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE .....	9
<b>2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>18</b>
2.1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION.....	18
2.2. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2018.....	19
2.3. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2017.....	21
2.4. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES .....	22
<b>3. INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>22</b>
3.1. INFORMATION PAR SEGMENT.....	22
3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE .....	25
3.3. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	26
<b>4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....</b>	<b>27</b>
4.1. ECARTS D'ACQUISITION .....	27
4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	28
4.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	31
4.4. PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS NON COURANTS OPÉRATIONNELS.....	33
4.5. ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE .....	36
<b>5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES.....</b>	<b>37</b>
5.1. ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION .....	37
5.2. RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES .....	39
<b>6. IMPÔT .....</b>	<b>39</b>
6.1. IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT .....	39
6.2. SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	41
<b>7. CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>43</b>
7.1. VARIATION DU CAPITAL .....	43
7.2. AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES.....	44
7.3. RÉSULTAT PAR ACTION.....	45
<b>8. ACTIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....</b>	<b>46</b>
8.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION À JUSTE VALEUR.....	46
8.2. GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	47
8.3. DETTES FINANCIÈRES.....	53
8.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE .....	56
8.5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES.....	56
8.6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS .....	57
<b>9. AVANTAGES AU PERSONNEL.....</b>	<b>59</b>
9.1. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	59
9.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS.....	60
9.3. PAIEMENTS SUR LA BASE D'ACTIONES.....	68
9.4. SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	73
<b>10. PROVISIONS ET RISQUES .....</b>	<b>74</b>
10.1. DÉTAIL DES PROVISIONS.....	75
10.2. RISQUES ET LITIGES .....	75
<b>11. OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS .....</b>	<b>78</b>
11.1. ACQUISITIONS ET CÉSSIONS DE FILIALES ET AUTRES PARTICIPATIONS .....	78
11.2. IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT .....	79
11.3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX .....	80
<b>12. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CÉSSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES.....</b>	<b>80</b>
12.1. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CÉSSION.....	81
12.2. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS.....	83
<b>13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....</b>	<b>84</b>
<b>14. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>84</b>
<b>15. LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES.....</b>	<b>85</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	<u>Exercice clos le 31 décembre</u>	
		<u>2018</u>	<u>2017*</u>
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>			
Chiffre d'affaires		3 988	4 253
Coût de l'activité		(3 521)	(3 651)
<b>Marge brute</b>		<b>467</b>	<b>602</b>
Frais commerciaux et administratifs	(3.3)	(292)	(350)
Frais de recherche et développement	(3.3)	(127)	(149)
Coûts de restructuration	(10.1)	(62)	(43)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(4.4)	(81)	(9)
Autres produits (charges)	(3.3)	(24)	(11)
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>		<b>(119)</b>	<b>40</b>
Produits d'intérêts		3	3
Charges d'intérêts		(43)	(46)
Autres produits (charges) financiers nets		(11)	(53)
<b>Charges financières nettes</b>	(8.5)	<b>(51)</b>	<b>(96)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Impôt sur les résultats	(6)	(54)	(112)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(224)</b>	<b>(168)</b>
<b>ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(12)	157	(5)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(67)</b>	<b>(173)</b>
<i>Attribuables aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor SA		(68)	(172)
- Participations ne donnant pas le contrôle		1	(1)
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>			
(en euros, sauf le nombre d'actions)		<u>Exercice clos le 31 décembre</u>	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)	(7.3)	413 440 227	412 716 772
<b>Résultat net par action des activités poursuivies</b>			
- de base		(0,54)	(0,41)
- dilué		(0,54)	(0,41)
<b>Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			
- de base		0,38	(0,01)
- dilué		0,38	(0,01)
<b>Résultat net total par action</b>			
- de base		(0,16)	(0,42)
- dilué		(0,16)	(0,42)

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12)

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(67)</b>	<b>(173)</b>
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</b>			
Gains / (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi	(9.2)	14	(3)
<b>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</b>			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente :			
- impacts des reclassements en résultat liés aux cessions d'actifs financiers disponibles		-	1
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de			
- sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat	(8.5)	(1)	(5)
Ecart de conversion			
- écarts de conversion de la période		13	(156)
- impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger		-	-
<b>Total autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup></b>		<b>26</b>	<b>(163)</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>(41)</b>	<b>(336)</b>
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor SA		(42)	(335)
- Participations ne donnant pas le contrôle		1	(1)

(1) Il n'y a pas d'effet d'impôt significatif compte tenu de la position fiscale déficitaire du groupe.

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	(4.1)	886	942
Immobilisations incorporelles	(4.2)	705	625
Immobilisations corporelles	(4.3)	233	243
Autres actifs d'exploitation non courants	(5.1)	41	38
<b>TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS</b>		<b>1 865</b>	<b>1 848</b>
Titres non consolidés	(8.1)	14	17
Autres actifs financiers non courants	(8.1)	10	19
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>		<b>24</b>	<b>36</b>
Titres des sociétés mises en équivalence	(2.4)	2	2
Impôts différés actifs	(6.2)	210	275
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 101</b>	<b>2 161</b>
Stocks et en-cours	(5.1)	268	238
Clients et effets à recevoir	(5.1)	677	684
Actifs sur contrat client		77	23
Autres actifs d'exploitation courants	(5.1)	264	233
<b>TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS</b>		<b>1 286</b>	<b>1 178</b>
Créance d'impôt		40	37
Autres actifs financiers courants	(8.1)	14	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8.1)	291	319
Actifs destinés à être cédés	(12)	28	7
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 658</b>	<b>1 551</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 759</b>	<b>3 712</b>

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>			
Capital social (414 461 178 actions au 31 décembre 2018 de valeur nominale 1€)	(7.1)	414	414
Actions propres	(7.2)	(158)	(158)
Titres super subordonnés		500	500
Primes d'émission et réserves		(113)	(38)
Ecarts de conversion		(372)	(385)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA</b>		<b>271</b>	<b>333</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		1	3
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>272</b>	<b>336</b>
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	320	355
Autres provisions	(10.1)	19	23
Passifs sur contrat client		4	2
Autres dettes d'exploitation non courantes	(5.1)	38	57
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES</b>		<b>382</b>	<b>437</b>
Dettes financières	(8.3)	1 004	1 077
Impôts différés passifs	(6.2)	193	193
<b>TOTAL DETTES NON COURANTES</b>		<b>1 579</b>	<b>1 707</b>
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	26	27
Autres provisions	(10.1)	113	110
Fournisseurs et effets à payer		1 135	947
Provisions pour dettes sociales		116	129
Passifs sur contrat client		100	63
Autres dettes d'exploitation courantes	(5.1)	310	271
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES</b>		<b>1 799</b>	<b>1 547</b>
Dettes financières	(8.3)	20	20
Dettes d'impôt courant		34	33
Autres dettes courantes	(8.1)	4	1
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	(12)	51	68
<b>TOTAL DETTES COURANTES</b>		<b>1 908</b>	<b>1 669</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 487</b>	<b>3 376</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>3 759</b>	<b>3 712</b>

*Les annexes de la page 9 à 86 font partie intégrante des états financiers consolidés*

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017*
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(67)</b>	<b>(173)</b>
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		157	(5)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(224)</b>	<b>(168)</b>
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		234	240
Pertes de valeur d'actifs		91	9
Variation nette des provisions		(14)	(37)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs		(8)	(1)
Charges (produits) d'intérêts	(8.5)	40	43
Autres (dont impôts)		50	155
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		2	71
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>171</b>	<b>312</b>
Intérêts payés		(42)	(46)
Intérêts reçus		3	2
Impôts payés sur les résultats		(14)	(13)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)</b>		<b>118</b>	<b>255</b>
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(11.1)	1	(25)
Produit de cession net de titres de participations	(11.1)	5	10
Acquisition d'immobilisations corporelles		(68)	(51)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	1
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(94)	(95)
Trésorerie mise en nantissement		(3)	(1)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement		3	9
Prêts remboursés par / (accordés à) des tiers		-	1
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)</b>		<b>(156)</b>	<b>(151)</b>
Augmentation de capital	(11.2)	-	1
Augmentation des dettes financières	(11.2)	-	646
Remboursement des dettes financières	(11.2)	(116)	(616)
Frais liés à la dette et aux opérations en capital	(11.2)	(3)	(3)
Dividendes payés aux actionnaires		-	(25)
Autres		23	(32)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)</b>		<b>(96)</b>	<b>(29)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)</b>	(12.2)	<b>105</b>	<b>(88)</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE</b>		<b>319</b>	<b>371</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie (I+II+III+IV)</b>		<b>(29)</b>	<b>(13)</b>
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie		1	(39)
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE</b>		<b>291</b>	<b>319</b>

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSE NON AUDITE

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Actions propres	Primes d'émission	Titres super subordonnés	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>413</b>	<b>(157)</b>	<b>1 212</b>	<b>500</b>	<b>(56)</b>	<b>(982)</b>	<b>(229)</b>	<b>701</b>	<b>3</b>	<b>704</b>
Résultat net	-	-	-	-	-	(172)	-	(172)	(1)	(173)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(7)	-	(156)	(163)	-	(163)
<b>Résultat global sur la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>(172)</b>	<b>(156)</b>	<b>(335)</b>	<b>(1)</b>	<b>(336)</b>
Augmentation de capital	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital liée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(25)	-	-	(25)	-	(25)
Stock-options accordées aux employés <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	10	-	-	10	-	10
Autres effets impôts sur les capitaux propres <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	(17)	-	(17)	-	(17)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>414</b>	<b>(158)</b>	<b>1 211</b>	<b>500</b>	<b>(78)</b>	<b>(1 171)</b>	<b>(385)</b>	<b>333</b>	<b>3</b>	<b>336</b>
Résultat net	-	-	-	-	-	(68)	-	(68)	1	(67)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	13	-	13	26	-	26
<b>Résultat global sur la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>(68)</b>	<b>13</b>	<b>(42)</b>	<b>1</b>	<b>(41)</b>
Affectation du report à nouveau négatif sur la prime d'émission selon AG du 26 avril 2018	-	-	(1 211)	-	-	1 211	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital liée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stock-options accordées aux employés <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	(9)	-	-	(9)	-	(9)
Autres effets impôts sur les capitaux propres <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Transition IFRS9-Dépréciation des comptes clients	-	-	-	-	-	(10)	-	(10)	-	(10)
Transition IFRS9-Titres non consolidés	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>414</b>	<b>(158)</b>	<b>-</b>	<b>500</b>	<b>(75)</b>	<b>(38)</b>	<b>(372)</b>	<b>271</b>	<b>1</b>	<b>272</b>

(1) Juste valeur des plans de paiements sur la base d'actions.

(2) Dépréciation des impôts différés actifs français impactant les capitaux propres

## 1. Présentation générale

Technicolor est un leader des services pour l'industrie "Media & Entertainment", développant et monétisant des technologies vidéo de nouvelle génération. Voir la Note 3.1 qui détaille les segments opérationnels du Groupe.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. « Technicolor SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

### 1.1. Principaux événements de l'exercice

#### Activité Licences de brevets et Recherche et Innovation

Le 18 décembre 2017, le Groupe a annoncé être en négociation pour la cession de son activité de Licences de brevets. Cette transaction s'inscrit dans l'objectif de Technicolor de simplifier la structure du Groupe et d'allouer son capital et ses ressources à ses activités opérationnelles.

Le 30 juillet 2018, le Groupe a conclu la vente à InterDigital de son activité de Licence de brevets. L'accord inclut la vente de la quasi-totalité du portefeuille de brevets de Technicolor, excepté les brevets liés à l'activité terminaux mobiles, un petit nombre de brevets pour des technologies naissantes et certains brevets associés à des groupes de brevets, pour un prix total de 188 millions d'euros (voir note 2.2).

Le 11 février 2019, le Groupe a annoncé être en négociations exclusives avec InterDigital pour la cession de son activité Recherche & Innovation. Cette transaction modifierait le complément de prix éventuel à recevoir de la vente de l'activité de Licence de brevets en réduisant de 50% les flux de trésorerie attendus (voir notes 2.2 et 13).

### 1.2. Description des principes comptables appliqués par le Groupe

#### 1.2.1. Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2018 et adoptées par l'Union Européenne au 27 février 2019.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : [https://ec.europa.eu/info/publications/eu-accounting-rules\\_fr](https://ec.europa.eu/info/publications/eu-accounting-rules_fr)

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche. Cela peut, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels pour que la somme des sous-totaux corresponde au total figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés de Technicolor ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 27 février 2019. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant se tenir en avril 2019.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois en 2018 (voir Note 1.2.2.2).

## 1.2.2. Transition IFRS et nouvelles normes

### 1.2.2.1. Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2018

Nouvelles normes et interprétations	Principales dispositions
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	<p>IFRS 15 spécifie comment et quand comptabiliser le chiffre d'affaires. La norme propose une méthodologie en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats conclus avec des clients. L'IASB a publié en avril 2016 certaines clarifications sur la façon dont cette méthodologie doit être appliquée.</p> <p>La nouvelle norme n'impacte pas le Groupe. La conclusion est détaillée à la suite de ce tableau.</p> <p>Le Groupe a appliqué la méthode de l'impact cumulatif à la date de transition sans ajustement rétrospectif des périodes comparatives tel que permis par IFRS 15.</p>
IFRS 9 - Instruments financiers	<p>IFRS 9 a été publié le 24 juillet 2014 en remplacement de la norme IAS 39 – Instruments financier : comptabilisation et évaluation. La norme présente les règles applicables en matière de comptabilisation et de décomptabilisation, de classification, de dépréciation, d'évaluation des instruments financiers et de comptabilité de couverture. La norme introduit une approche unique d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels.</p> <p>L'impact de cette nouvelle norme n'est pas significatif et est décrit plus en détail en dessous de ce tableau.</p> <p>Le Groupe n'a pas retraité les périodes comparatives mais a présenté l'effet cumulé en tant qu'ajustement du solde d'ouverture des autres éléments du résultat global ou des réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon la nature de l'ajustement.</p>
Modifications de l'IFRS 2  Paiement fondé sur des actions	<p>Ces amendements clarifient la classification et l'évaluation des paiements fondés sur des actions et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la comptabilisation d'opérations dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglées en trésorerie et qui incluent des conditions de performance ;</li> <li>- la classification de paiements fondés sur des actions avec des règlements nets ;</li> <li>- la comptabilisation de la modification de paiements fondés sur des actions avec option de paiement en trésorerie, à option de paiement en capitaux propres.</li> </ul> <p>Ces amendements n'ont pas généré d'impact sur les comptes du Groupe.</p>
Amendements aux IFRS 2014-2016	<p>Ces amendements concernent les normes IFRS1 « Première adoption des normes IFRS », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». Elles ont été adoptées par l'Union Européenne le 7 février 2018 et sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces amendements n'ont pas généré d'impact sur les comptes du Groupe.</p>

Le Groupe a adopté IFRS 9 – Instruments Financiers et IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les impacts de l'adoption sur les états financiers consolidés et les méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-dessous. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9 et d'IFRS 15, le Groupe n'a pas retraité les exercices comparatifs.

Le tableau suivant présente les ajustements comptabilisés pour chaque poste de l'état de la situation financière. Les éléments qui n'ont pas été affectés par ces changements normatifs n'ont pas été inclus. Par conséquent, les sous-totaux et les totaux ne peuvent pas être calculés à partir des chiffres fournis.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017	IFRS 9	IFRS 15	1 janvier 2018
<b>ACTIF</b>				
Autres actifs d'exploitation non courants	38	(2)	-	36
Autres actifs financiers non courants	19	(2)	-	17
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>2 161</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>2 157</b>
Clients et effets à recevoir	684	(10)	(80)	594
Actifs sur contrat client	-	-	103	103
Autres actifs d'exploitation courants	256	-	(23)	233
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>1 551</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>1 541</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 712</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>3 698</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>				
Autres réserves	(78)	(1)	-	(79)
Réserves consolidés	(1 171)	(9)	-	(1 180)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>336</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>326</b>
Autres provisions non courantes	23	(4)	-	19
Passifs sur contrat client	-	-	2	2
Autres dettes d'exploitation non courantes	59	-	(2)	57
<b>TOTAL DETTES NON COURANTES</b>	<b>1 707</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>1 703</b>
Passifs sur contrat client	-	-	63	63
Autres dettes d'exploitation courantes	334	-	(63)	271
<b>TOTAL DETTES COURANTES</b>	<b>1 669</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 669</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>3 712</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>3 698</b>

### IFRS 9 - Instruments financiers

IFRS 9 remplace IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Lors de son adoption, le Groupe n'a pas retraité la période comparative mais présente l'effet cumulé de l'adoption d'IFRS 9 en tant qu'ajustement de transition du solde d'ouverture du résultat global et des réserves consolidés au 1er janvier 2018. Les effets des changements sur les états financiers en raison de l'adoption d'IFRS 9 sont présentés ci-dessous.

#### Classement et évaluation des actifs financiers

Le Groupe a procédé au classement de ses actifs financiers dans les deux catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat. La sélection de la catégorie appropriée est basée à la fois sur le modèle économique de Technicolor pour la gestion de l'actif financier et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Les nouvelles catégories d'actifs remplacent les catégories de classement d'actifs IAS 39 suivantes : actifs disponibles à la vente, instruments financiers dérivés et autres actifs financiers courants, créances sur prêts, créances commerciales, actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers est défini au niveau du portefeuille. Le modèle économique doit être observable sur le plan pratique par la façon dont les activités sont gérées. Les flux de trésorerie des actifs financiers évalués au coût amorti sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts. Ces actifs sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir ces actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le

biais du compte de résultat sont des actifs qui ne font pas partie de la catégorie du coût amorti ni de la juste valeur par le biais du résultat global.

Autres actifs financiers non courants : les placements dans des fonds d'investissement non cotés et des fonds de capital-risque non cotés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En IAS 39, ces éléments étaient considérés comme disponibles à la vente. L'évaluation à la juste valeur est comptabilisée dans les autres produits et charges financiers sur la base de l'évaluation du modèle économique réalisée dans le cadre de la transition IFRS 9.

Prêts : le modèle économique du Groupe pour la gestion de prêts auprès de tiers consiste à collecter des flux de trésorerie contractuels et donc à les comptabiliser et à les évaluer au coût amorti. Lorsque les dispositions contractuelles d'un prêt peuvent affecter les flux de trésorerie, le prêt est comptabilisé et réévalué par la suite à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Sous IAS 39, ces éléments étaient évalués au coût amorti diminué des dépréciations par la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Classement et évaluation des passifs financiers

Le Groupe distingue les passifs dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et tous les autres passifs financiers au coût amorti. Ces catégories remplacent les dérivés et autres passifs financiers des catégories d'IAS 39 comme les instruments financiers composés, les emprunts et les dettes fournisseurs. La mise en œuvre d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur le classement et l'évaluation des passifs financiers.

#### Dépréciation

Le Groupe évalue les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sur une base prospective tandis que la provision pour dépréciation selon IAS 39 était basée sur les pertes sur créances réelles. La nouvelle méthode de dépréciation concerne les actifs financiers suivants : les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les contrats de garantie financière et les engagements de prêts.

Une provision pour perte est comptabilisée sur la base d'une estimation des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit lié à l'instrument financier n'ait augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Pour les créances clients et les actifs sur contrat client, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée pour comptabiliser une provision pour perte sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

#### Comptabilité de couverture

Le modèle de comptabilité de couverture du Groupe n'a pas été impacté par IFRS 9, toutes les relations de couverture peuvent être traitées comme une relation de couverture continue. Le critère d'efficacité de la couverture de 80% à 125% a été retiré d'IFRS 9 et l'efficacité de la couverture est évaluée en fonction de la relation économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Les modifications apportées au classement et à l'évaluation des actifs financiers dans l'état de la situation financière sont décrites ligne par ligne comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Classification IAS 39	Classification IFRS 9	Changement de l'évaluation	1 janvier 2018
<b>Autres actifs d'exploitation non courants</b>	<b>38</b>	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par compte de résultat	<b>(2)</b>	<b>36</b>
<b>Total actifs d'exploitation non courants</b>	<b>38</b>			<b>(2)</b>	<b>36</b>
<b>Participations non-consolidées</b>	<b>17</b>	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par compte de résultat		<b>17</b>
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	15	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par compte de résultat		15
<i>Emprunt &amp; Autres</i>	4	Coût amorti	Juste valeur par compte de résultat	(2)	2
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>19</b>			<b>(2)</b>	<b>17</b>
<b>Total actifs financiers non courants</b>	<b>36</b>			<b>(2)</b>	<b>34</b>
<b>Clients et effets à recevoir</b>	<b>684</b>	Coût amorti	Coût amorti	<b>(10)</b>	<b>674</b>
<b>Total actifs d'exploitation courants</b>	<b>684</b>			<b>(10)</b>	<b>674</b>
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	8	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par compte de résultat		8
<i>Autres actifs financiers courants</i>	2	Coût amorti	Coût amorti		2
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par compte de résultat		-
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>10</b>				<b>10</b>
<i>Trésorerie</i>	274	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par compte de résultat		274
<i>Equivalents de trésorerie</i>	45	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par compte de résultat		45
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>319</b>				<b>319</b>
<b>Total actifs financiers courants</b>	<b>329</b>				<b>329</b>
<b>Dettes financières</b>	1 095	Coût amorti	Coût amorti		1 095
<b>Autres dettes courantes</b>	1				1
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 096</b>				<b>1 096</b>
<i>Autres réserves</i>	(78)			(1)	(79)
<i>Réserves consolidés</i>	(1 171)			(9)	(1 180)
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>336</b>			<b>(10)</b>	<b>326</b>
<b>Autres provisions non courantes</b>	<b>23</b>			<b>(2)</b>	<b>21</b>

### IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace IAS 18 - Produits des activités ordinaires et IAS 11 - Contrats de construction et établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'applique aux produits des contrats conclus avec les clients. Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés lors du transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui correspondent à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Le Groupe a analysé les impacts de la norme IFRS 15 pour chacun de ses deux segments poursuivis ainsi que pour ses activités arrêtées ou en cours de cession et a conclu que cette nouvelle norme n'a pas d'incidence sur ses principes de reconnaissance du revenu.

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit par méthode de reconnaissance des revenus de la façon suivante :

(€ in million)	31 Decembre 2018	Maison connectée	Services de Production	Services Entertainment Services DVD	Corporate & Autres	31 Decembre 2017*
Revenus reconnus à la livraison des biens et services	3 637	2 218	477	942	-	3 978
Revenus reconnus à l'avancement <sup>(1)</sup>	307		307	-	-	231
Revenus des brevets <sup>(2)</sup>	44	-		-	44	44
<b>Revenuse des activités poursuivies</b>	<b>3 988</b>	<b>2 218</b>	<b>784</b>	<b>942</b>	<b>44</b>	<b>4 253</b>

\* 2017 a été retraité suite au transfert en activités arrêtées ou en cours de cession conformément à la norme IFRS5 (voir note 12)

(1) les revenus reconnus à l'avancement concernent des services VFX rendus sur une période supérieure à un an

(2) les redevances de marques et les revenus des brevets qui n'ont pas été vendus sont reconnus sur la base des volumes ou des montants encaissés selon les informations disponibles

Concernant les obligations de performance restant à satisfaire, seules les activités VFX de la division Services de Production, ont des contrats avec des durées supérieures à un an. Les prestations de service non encore réalisées s'élèvent à 319 millions d'euros au 31 décembre 2018 ; elles seront reconnues pour l'essentiel en 2019.

### Segment Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément. En conséquence, aucun impact n'a été identifié.

### Segment Service Entertainment

Notre division Services de production offre un ensemble complet de services de pointe dans les Effets Visuels (« VFX »), l'Animation et les Jeux, ainsi que des services de Post-Production. Les services sont généralement rendus sur une courte période, à l'exception des services d'effets spéciaux pour lesquels les services peuvent être fournis sur une période plus longue. Nos contrats stipulent que toute performance réalisée à date, en cas de résiliation du contrat par le client, doit être payée et les jalons techniques ne sont pas utilisés pour mesurer l'avancement. Ainsi, aucun impact n'a été identifié.

Notre division de Services DVD offre des solutions clés en main d'approvisionnement et de services, incluant le mastering, la réplique, l'emballage et la distribution à travers deux contrats distincts (un contrat de réplique et un contrat de distribution). En cas de prix variable sur la durée du contrat, les revenus sont déjà ajustés pour anticiper la remise probable. En conséquence, aucun impact n'a été identifié.

### Activité de Licences (dont Licences de brevets classés dans les activités en cours de cession)

Le chiffre d'affaires est généré par l'activité de vente de licences. La nouvelle norme n'a aucun impact. Les licences permettant l'utilisation d'une partie du portefeuille de propriété intellectuelle de la Société sont considérées comme une seule obligation de performance en raison du caractère innovant des portefeuilles pour lesquels de nouveaux développements sont nécessaires pour permettre aux licenciés de bénéficier des produits les plus innovants tout au long de la période de licence.

Le Groupe continue de séparer les accords de licence à montant fixe en deux catégories : (i) les accords qui offrent des droits d'accès sur la durée de la licence aux technologies futures qui sont fortement interdépendantes ou fortement liées aux technologies fournies au début de l'accord et (ii) les accords qui ne prévoient pas de droits sur de telles technologies futures (droit d'utilisation). Les montants versés liés à la première catégorie continueront d'être comptabilisés en revenus sur la durée du contrat de licence en fonction des quantités attendues ou linéairement en l'absence d'information fiable. Pour la deuxième catégorie, les revenus continueront d'être comptabilisés à la date où le contrat de licence est signé.

Dans le cas de redevances reçues au titre de périodes passées (dans le cadre de renonciation à des poursuites sur des infractions passées), le revenu est reconnu à la date de signature du contrat.

Pour les contrats de licence à l'unité, le Groupe continue de reconnaître les revenus correspondants en fonction des estimations de ventes des produits sous-jacents à chaque licence avec des ajustements le trimestre suivant sur la base des ventes réelles déclarées par les licenciés.

### 1.2.2.2 Normes, amendements et interprétations qui ne sont pas encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application	Principales dispositions
IFRS 16 - Contrats de location		<p>IFRS 16 précise comment mesurer, comptabiliser et présenter les contrats de location. La norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location, imposant au locataire de reconnaître un droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette de location pour tous les contrats de location à l'exception des contrats ne dépassant pas 12 mois ou ceux dont l'actif loué a une faible valeur. Les bailleurs continuent de différencier les baux financiers des baux opérationnels en appliquant une méthodologie comparable à la précédente norme IAS 17.</p> <p>Le Groupe a fourni toutes les informations requises concernant la transition (voir ci-dessous).</p>
Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et des co-entreprises		Ces amendements viennent préciser qu'une entité applique la norme IFRS 9 aux intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises qui font partie de l'investissement net des entreprises associées ou des coentreprises mais pour lesquels la méthode de mise en équivalence n'est pas appliquée. Ces amendements ont été adoptés par l'Union Européenne le 8 février 2019.
Amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Ces amendements précisent la classification de certains actifs financiers prépayés et la comptabilisation des passifs financiers à la suite d'une modification. Ces amendements ont été adoptés par l'Union Européenne le 22 mars 2018.
IFRIC 23 – risques fiscaux liés à l'impôt sur le résultat		Cette interprétation vient compléter les dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat », en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Elle a été adoptée par l'union Européenne le 23 octobre 2018 et est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019. Le Groupe est en cours d'analyse de l'impact de la mise en œuvre de cette interprétation.
Amendements à IAS19- Modifications, réduction ou liquidation d'un régime		Ces amendements précisent qu'en cas de modification, réduction ou liquidation de régime à prestations définies survenue au cours de l'exercice, le coût des services rendus et les intérêts nets doivent être réévalués pour la période qui suit sur la base des mêmes hypothèses que celles utilisées pour la réévaluation du passif (actif) net. Les exigences relatives au plafonnement de l'actif lors de cette réévaluation ont été clarifiées. Ces amendements sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 sous réserve de leur approbation par l'Union européenne. Le Groupe est en cours d'analyse de l'impact de la mise en œuvre de ces amendements.
Améliorations aux IFRS 2015 – 2017		Ces modifications sont liées aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 11 « Partenariats », IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 23 « Coût d'emprunt » mais ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne.

#### IFRS 16 – Contrats de location

La transition IFRS 16 a été réalisée sur la base d'une analyse des principaux contrats générateurs d'engagements hors bilan du Groupe sur le long terme, pour un total de 331 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 306 millions d'euros en activités poursuivies voir note 4.5, et 25 millions d'euros en activités arrêtées ou en cours de cession). La majorité de l'engagement du groupe est liée à des contrats

de location simple qui concernent des sites de production, commerciaux et administratifs situés dans les pays où le groupe est implanté.

L'analyse des contrats de location dans le contexte de la transition à l'IFRS 16 a été réalisée à l'aide d'un logiciel spécifique et dédié. Au 31 décembre 2018, les contrats analysés représentaient 68% du total des engagements hors bilan du groupe.

Sur la base des travaux réalisés à la clôture 2018, le Groupe a opté pour l'utilisation de la méthode simplifiée dans sa transition vers IFRS16.

#### **Principales hypothèses :**

La durée prise en compte pour le choix du taux d'actualisation correspond à la durée restante du contrat à compter du 1er janvier 2019 jusqu'à la résiliation.

Pour les immeubles, le taux d'emprunt marginal a été déterminé pour chaque pays en ajoutant au taux de swap l'écart de crédit correspondant à la notation du groupe au 31 décembre 2018. Pour les équipements, le taux implicite du contrat a été utilisé.

#### **Options de transition appliquées par le Groupe :**

- Périmètre : le groupe a décidé de conserver les évaluations antérieures pour les contrats de location précédemment identifiés conformément à IAS17. Par conséquent, les conclusions des analyses effectuées selon IAS 17 et IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location - sont toujours valables. Aucun changement n'a été apporté aux contrats de location-financement précédemment enregistrés.

- Exemptions : le groupe a décidé de comptabiliser les contrats de location à court terme (moins de 12 mois), ou de faible valeur (moins de 5 000 USD), sur la base d'une charge linéaire.

- Droit d'utilisation : le groupe a décidé de mesurer le droit d'utilisation de tous ses contrats de location au montant de la dette locative, corrigé des paiements anticipés ou courus. Les coûts directs initiaux engagés avant le 1er janvier 2019 n'ont pas été pris en compte.

#### **Impact estimé :**

Sur la base de l'analyse en cours, la principale différence entre loyers présentés dans les engagements hors bilan et la dette estimée selon IFRS 16 résulte du taux d'actualisation.

En raison de l'état d'avancement de l'analyse IFRS16, couvrant actuellement 68% des contrats de location, nous ne sommes pas en mesure d'estimer précisément l'impact de la norme sur les états financiers du Groupe au 1er janvier 2019. En effet, l'analyse portant à ce jour sur les contrats les plus significatifs, le panel restant pourrait ne pas avoir les mêmes caractéristiques, notamment en ce qui concerne leur durée et le nombre de renouvellements de contrats prévus.

### **1.2.3. Principes comptables du groupe sujets à estimations et jugements**

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir Note 8.1).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés

durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir Notes 4.1, 4.2 et 4.4) ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 4.2 et 4.3) ;
- Présentation des autres produits (charges) (voir Note 3.3.3.)
- Détermination de la valeur nette de réalisation des stocks (voir Note 5.1.2)
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir Note 6.2) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés (voir Note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir Note 10) ;
- Détermination des redevances à payer (voir Note 5.1.4).

#### 1.2.4. Conversion des transactions en devises

##### Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

##### Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2018	2017	2018	2017
Dollar US (US\$)	1,1427	1,1956	1,1805	1,1358
Livre sterling (GBP)	0,9011	0,8878	0,8869	0,8749
Dollar Canadien (CAD)	1,5571	1,5014	1,5338	1,4701

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

## 2. Périmètre de consolidation

### 2.1. Périmètre et méthode de consolidation

#### Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

#### Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

#### Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012 conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés Technicolor, établis au 31 décembre 2018 et 2017 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en Note 15.

Nombre de sociétés au 31 Décembre 2018	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	17	41	23	29	110
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>115</b>

  

Nombre de sociétés au 31 Décembre 2017	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	17	41	23	32	113
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>24</b>	<b>35</b>	<b>118</b>

## 2.2. Changements dans le périmètre de consolidation en 2018

### Activité Licences de Brevets :

Le 18 décembre 2017, le Groupe a annoncé être en négociation pour la cession de son activité de Licences de brevets, représentant la quasi-totalité des revenus de son ancien segment «Technologie». L'opération a été considérée comme hautement probable au sens de l'IFRS 5 - Actifs *non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées ou en cours de cession*. En conséquence, l'activité Licences de brevets est présentée comme activité en cours de cession sur les 2 périodes présentées et ses actifs et passifs classés en actifs et passifs destinés à être cédés dans l'Etat de la situation financière consolidée en 2017.

Le 30 juillet 2018, le Groupe a conclu la vente à InterDigital de sa division Licences de brevets, à l'exception des brevets liés à l'activité terminaux mobiles, d'un petit nombre de brevets pour des technologies naissantes, de certains brevets associés à des groupes de brevets, ainsi que d'un accord de coopération de recherche.

La contrepartie reçue des accords est composée de 4 éléments :

- (a) 150 millions de dollars (129 millions d'euros) de paiement initial
- (b) un complément de prix consistant en une rémunération variable représentant 42,5% des flux de trésorerie futurs de l'activité d'InterDigital dans le domaine des Licences de produits électroniques grand public, au-delà des charges d'exploitation sur 20 ans.
- (c) un accord de licences de concession perpétuelle qui permettra à Technicolor de pleinement exploiter ses activités restantes et de s'appuyer sur les brevets existants et à venir. Cet accord confère à Technicolor un niveau de protection de propriété intellectuelle identique à celui d'aujourd'hui. Cette rétrocession correspond à une contrepartie supplémentaire au paiement initial.
- (d) un accord de coopération en matière de recherche dans lequel les laboratoires d'Interdigital et la Recherche & Innovation de Technicolor développeront, des programmes collaboratifs de recherche dans les domaines du codage vidéo, de la Maison Connectée et des technologies immersives jusqu'au 31 Décembre 2021.

L'accord de coopération de recherche ne peut être considéré comme une transaction distincte de la vente. Les projets de recherche développés dans le cadre de cet accord utilisent largement le portefeuille de brevets, qui a été vendu à InterDigital. En affectant 50 chercheurs à plein temps à des projets susceptibles de devenir brevetables sous la propriété exclusive d'Interdigital, le groupe fournit des services, à un prix qui, au sens du contrat, n'est pas un prix de marché.

La valeur totale de la transaction correspond donc à l'addition de la juste valeur de chacun des éléments identifiés ci-dessus.

En conséquence, le traitement comptable de la transaction, qui génère une plus-value de 210 millions d'euros présenté sur la ligne Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession au compte de résultat, est le suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Décembre 31, 2018</b>
(a) Paiement initial (150 millions de dollars)	129
(b) Complément de prix	-
(c) Accord de licences de concession perpétuelle	92
(d) Accord de coopération en matière de recherche	(33)
<b>Prix de cession</b>	<b>188</b>
Actifs et passifs transférés nets des coûts de cession	22
<b>Plus-value avant impôt</b>	<b>210</b>

(a) Le paiement initial est reconnu au taux de conversion spot.

(b) Complément de prix : les flux de trésorerie futurs seront reconnus à l'avancement par analogie avec les dispositions de la norme IFRS15- Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Comme le groupe ne contrôle pas l'activité d'InterDigital dans le domaine des Licences de produits électroniques grand public, les produits ne seront reconnus que lorsqu'ils seront hautement probables

(c) L'accord de licence perpétuelle est une immobilisation incorporelle évaluée à 92 millions d'euros sur la base du taux de royalties utilisé par des acteurs de marché pour des licences comparables appliqué à des projections de volumes sur 11 ans. Cette immobilisation incorporelle est amortie sur la durée de vie résiduelle des licences selon leur usage par les 2 entreprises du Groupe qui les utilisent.

(d) L'accord de coopération donne lieu à un revenu différé lors de la transaction et reconnu à l'avancement au fur et à mesure que les services sont rendus. Sa juste valeur est égale à la différence entre le paiement prévu par InterDigital au contrat (5 millions de dollars par an, soit 15 millions en tout) et la juste valeur des services rendus sur 3 ans et 5 mois (48 millions d'euros).

Le décaissement net de 116 millions d'euros est présenté sur la ligne « variation nette des activités arrêtées ou en cours de cession » sur le tableau des flux de trésorerie.

#### **Activité Recherche & Innovation :**

Le 11 février 2019, le Groupe a annoncé être en négociations exclusives avec InterDigital pour la cession de son activité Recherche & Innovation. Cette transaction modifierait la contrepartie éventuelle à recevoir lors de la vente de l'activité de licence de brevets. En effet, les flux de trésorerie escomptés seraient diminués de 50% par rapport à la précédente estimation de la valeur actuelle et l'accord de coopération de recherche décrit ci-dessus serait annulé (voir la note 13 - Evénements postérieurs à la clôture).

En 2018, les activités de Recherche & Innovation sont comptabilisées dans les activités arrêtées ou en cours de cession, comme la division Licence de Brevets, car la cession est considérée comme hautement probable au regard d'IFRS 5. Les états financiers 2017 ont été retraités de la même façon. Les actifs et les passifs de l'activité Recherche & Innovation, principalement les produits différés liés aux services futurs à rendre, ont été transférés en actifs et passifs destinés à être cédés en 2018.

### 2.3. Changements dans le périmètre de consolidation en 2017

#### Activité décodeurs de LG Electronics

Le 17 mai 2017, Technicolor a acquis l'activité décodeurs de LG Electronics, au moyen d'une convention d'achat d'actifs. Cette acquisition est incluse au sein du segment Maison Connectée.

Le prix d'achat était composé de :

- un paiement en numéraire de 15 millions de dollars US (14 millions d'euros au taux de change en vigueur du 17 mai 2017) ;
- un ajustement de prix de 3 millions de dollars US (2 millions d'euros au taux de change en vigueur du 17 mai 2017) remboursé par LG Electronics en janvier 2018.
- un complément de prix d'un maximum de 26 millions de d'euros au cours des trois prochaines années en fonction de la performance de l'activité. Au 31 décembre 2017, le complément du prix a été estimé à 10 millions de dollars US (9 millions d'euros au taux de change en vigueur du 17 mai 2017).

L'allocation du prix d'acquisition a été effectuée aux actifs et passifs corporels et incorporels identifiés. Par conséquent, la relation client a été valorisée à 2 millions d'euros avec une durée de vie de 5 ans.

L'écart d'acquisition final de 13 millions d'euros est principalement lié aux synergies anticipées par Technicolor dans le cadre de l'intégration de cette nouvelle activité au sein du segment Maison Connectée.

L'allocation du prix d'acquisition est détaillée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros au taux de change en vigueur du 17 mai 2017)</i>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actif net acquis</b>	
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	2
Créances clients et autres actifs & passifs	5
<b>Total actif net acquis</b>	<b>8</b>
Prix d'acquisition payé (avant ajustement du prix)	14
Ajustement du prix	(2)
Estimation du complément du prix	9
<b>Total prix d'acquisition</b>	<b>21</b>
<b>Ecart d'acquisition après ajustement du prix</b>	<b>13</b>

En 2018, le complément de prix a été revu à la baisse pour un montant de 5 millions d'euros comptabilisé en résultat non courant.

Aucune autre acquisition significative n'avait eu lieu au cours de l'année 2017.

## 2.4. Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises

Le Groupe détient des participations dans des sociétés consolidées par mise en équivalence et dans des co-entreprises pour un montant de 2 millions d'euros (voir Note 15)

L'intégralité des sociétés et des co-entreprises mises en équivalence sont des entreprises non cotées. Aucune entreprise associée ni aucune co-entreprise n'est individuellement significative pour le Groupe.

Les états financiers consolidés comprennent des opérations effectuées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises. Ces opérations sont effectuées dans des conditions normales de marché.

En 2018 et 2017, il n'y a pas eu de transaction significative avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et dans des co-entreprises

## 3. Information par segment et par zone géographique

### 3.1. Information par segment

Le Groupe Technicolor est constitué de deux activités poursuivies, considérées comme des segments opérationnels conformément à la norme IFRS 8 : Maison Connectée et Services Entertainment.

L'activité Licences de Brevets, précédemment incluse dans le segment Technologie, est désormais présentée dans les activités abandonnées ou en cours de cession du Groupe. Par conséquent, les activités Licences de Marques et Recherche & Innovation ont été transférées vers le segment « Corporate & Autres » en décembre 2017. À la suite de l'annonce du 11 février 2019, l'activité Recherche et Innovation est désormais également présentée dans les activités arrêtées ou en cours de cession (voir note 12).

Le Comité Exécutif prend désormais ses décisions opérationnelles et évalue les performances du Groupe Technicolor sur la base de ces deux segments opérationnels. Les activités restantes, y compris les fonctions transverses, sont regroupées dans le segment « Corporate & Autres ».

La période antérieure a été représentée pour les besoins de comparaison, conformément à la nouvelle organisation et à la structure du reporting au Groupe.

#### Services Entertainment

Le segment Services Entertainment accompagne les créateurs de contenu, de la création à la postproduction (Services de Production), tout en offrant des solutions de réplique et de distribution de CD, DVD Blu-ray™ à l'échelle mondiale (Services DVD).

Le segment Services Entertainment est organisé en deux divisions :

- La division Services de Production offre une gamme complète de solutions primées dans le domaine des Effets Visuels et de l'Animation, Jeux, ainsi que des Services de Post-production ;
- La division Services DVD réplique, emballe et distribue CD, DVD et Blu-ray™ de vidéo, jeux et musique.

Le segment Services Entertainment génère ses revenus de la vente de biens et de services.

#### Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo haut débit aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, des décodeurs numériques et des communications multi-dispositifs dans le domaine de l'Internet des Objets.

Le segment Maison Connectée génère ses revenus de la vente de biens et de services.

**Corporate & Autres**

Le segment Corporate & Autres regroupe :

- L'activité Licences de Marques qui monétise des marques de valeur telles que RCA® et Thomson®, exploitées par le Groupe lorsqu'il était un acteur majeur du secteur de l'électronique grand public ;
- L'activité Licences de Brevets qui n'a pas été vendue à Interdigital et monétise des brevets de valeur tels que MPEG-LA et divers autres
- Les fonctions centrales non allouées qui comprennent l'exploitation et la gestion du siège du Groupe, ainsi que plusieurs autres fonctions contrôlées centralement et qui ne peuvent pas être affectées à une activité particulière dans les deux segments opérationnels, principalement l'Approvisionnement, les Ressources Humaines, l'Informatique, la Finance, le Marketing et la Communication, les Affaires juridiques et la Gestion de l'immobilier ;
- Les activités de services liés aux activités vendues, ainsi que des engagements provenant des anciennes activités d'électronique grand public, majoritairement des engagements de retraite et coûts juridiques.

	Services	Maison Connectée	Corporate &	TOTAL
	Entertainment		Autres <sup>(2)</sup>	
(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018			
<b>Compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires	1,726	2,218	44	<b>3,988</b>
Chiffre d'affaires inter-segments	-	-	-	-
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>	<b>(72)</b>	<b>(39)</b>	<b>(8)</b>	<b>(119)</b>
<i>Dont:</i>				
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(79)	(2)	-	(81)
Coûts de restructuration	(26)	(34)	(2)	(62)
Autres produits (charges)	(15)	(3)	(6)	(24)
Amortissements et dépréciations	(133)	(97)	(4)	(234)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie <sup>(1)</sup>	3	11	2	16
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>178</b>	<b>87</b>	<b>1</b>	<b>266</b>
<b>Etat de la situation financière</b>				
Actifs sectoriels	1,526	1,530	89	3,145
Actifs non affectés				614
<b>Total actif consolidé</b>				<b>3,759</b>
Passifs sectoriels	599	1,190	392	2,181
Passifs non affectés				1,306
<b>Total passif consolidé hors capitaux propres</b>				<b>3,487</b>
<b>Autres informations</b>				
Investissements nets	(81)	(79)	(2)	<b>(162)</b>
Capitaux mis en œuvre	594	10	13	<b>617</b>

(1) Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

(2) Suite au transfert des activités Licence de Brevets et Recherche & Innovation en activités arrêtées ou en cours de cession, l'activité Licence de Marques est transférée dans le segment Corporate & Autres.

	Services Entertainment	Maison Connectée	Corporate & Autres <sup>(2)</sup>	TOTAL
	Exercice clos le 31 décembre 2017 *			
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires	1,790	2,419	44	<b>4,253</b>
Chiffre d'affaires inter-segments	-	-	-	-
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>(18)</b>	<b>40</b>
<i>Dont:</i>				
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(1)	(8)	-	(9)
Coûts de restructuration	(14)	(22)	(7)	(43)
Autres produits (charges)	(8)	(2)	(1)	(11)
Amortissements et dépréciations	(149)	(86)	(5)	(240)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie <sup>(1)</sup>	(5)	10	(3)	2
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>215</b>	<b>128</b>	<b>(2)</b>	<b>341</b>
<b>Etat de la situation financière</b>				
Actifs sectoriels	1,493	1,376	157	3,026
Actifs non affectés				686
<b>Total actif consolidé</b>				<b>3,712</b>
Passifs sectoriels	527	1,057	403	1,987
Passifs non affectés				1,386
<b>Total passif consolidé hors capitaux propres</b>				<b>3,373</b>
<b>Autres informations</b>				
Investissements nets	(69)	(74)	(3)	<b>(146)</b>
Capitaux mis en œuvre	557	25	88	<b>670</b>

(1) Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

(2) Suite à la présentation de l'activité Licence de Brevets et Recherche & Innovation dans les activités arrêtées ou en cours de cession, l'activité Licence de Marques est transférée dans le segment Corporate & Autres.

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12)

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges) ;
- Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment.
- La ligne « Actifs non affectés » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Passifs non affectés » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

### 3.2. Chiffre d'affaires et informations par zone géographique

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais sur quantités consentis par l'entreprise, y compris l'amortissement des avances sur contrats clients.

Si le montant du paiement différé est significatif, la juste valeur du revenu correspond à la valeur actualisée des paiements futurs à recevoir.

#### Ventes de biens

Les ventes de biens sont comptabilisées lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens, qui survient généralement au moment de l'expédition.

#### Contrats de service

Le Groupe signe des contrats qui donnent au Groupe un droit exclusif de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général de 1 à 5 ans). Ces contrats comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions. Le revenu est comptabilisé lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété, qui survient généralement, selon les termes spécifiques du contrat, au moment de la duplication ou de la livraison.

#### Redevances

Les accords de licence prévoient généralement une redevance dont le montant est déterminé à la date de livraison pour chaque produit livré à un tiers par un licencié. Le montant brut des redevances est déterminé sur une base trimestrielle, conformément au contrat de licence.

(en millions d'euros)

	France	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Reste de l'Amérique	Asie-Pacifique	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>							
<b>2018</b>	733	223	178	1 934	625	295	<b>3 988</b>
<b>2017<sup>(*)</sup></b>	762	199	221	2 318	541	212	<b>4 253</b>
<b>Actifs sectoriels</b>							
<b>2018</b>	618	229	69	1 719	357	153	<b>3 145</b>
<b>2017<sup>(*)</sup></b>	601	214	88	1 683	300	140	<b>3 026</b>

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

#### Information sur les principaux clients

Au 31 décembre 2018, un client représente plus de 15% du chiffre d'affaires consolidé du groupe (597 millions d'euros) et trois clients représentent chacun plus de 5% (respectivement 281 millions d'euros, 252 millions d'euros et 207 millions d'euros).

Au 31 décembre 2017, deux clients représentent chacun plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe (respectivement 634 millions d'euros et 540 millions d'euros).

### 3.3. Produits et charges d'exploitation

#### 3.3.1. Frais de recherche et développement

<i>(en million d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017 (*)</b>
Frais de recherche et de développement, bruts	(127)	(156)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	53	48
Amortissement des actifs incorporels de recherche et de développement	(57)	(46)
Subventions reçues <sup>(1)</sup>	4	5
<b>Frais de recherche et de développement, nets des subventions</b>	<b>(127)</b>	<b>(149)</b>

1) Comprend principalement les crédits d'impôt recherche accordés par l'Etat français.

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

#### 3.3.2. Frais commerciaux et administratifs

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017 (*)</b>
Frais commerciaux et de marketing	(111)	(145)
Frais généraux et administratifs	(181)	(205)
<b>Frais commerciaux et administratifs</b>	<b>(292)</b>	<b>(350)</b>

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

#### 3.3.3. Autres produits (charges)

*Les autres produits (charges) sont définis selon la recommandation 2013-03 du CNC relative au format des états financiers consolidés préparés selon les normes comptables internationales et incluent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme inhérents aux activités courantes de Technicolor. Il s'agit principalement des gains et des pertes sur les cessions de sociétés consolidées par intégration globale, des coûts engagés ou estimés liés à des litiges importants, ainsi que des éléments liés à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 27 révisée, comme les coûts d'acquisition et les changements dans les compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises.*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Plus ou moins values de cession d'actifs	1	-
Litiges et autres	(25)	(11)
<b>Autres produits (charges)</b>	<b>(24)</b>	<b>(11)</b>

En 2018, les autres charges comprennent principalement :

- les litiges avec les clients et les fournisseurs du segment Maison Connectée pour 9 millions d'euros, de l'activité Services Entertainment pour 4 millions d'euros et une provision de 5 millions d'euros relative à la division Services DVD.

-un complément de prix de 4 millions d'euros à recevoir de Deluxe suite à la cession par Technicolor de son activité de Cinéma Numérique en 2015. Le contrat de cession donne à Technicolor le droit de recevoir une partie du revenu distribuable du nouveau périmètre de l'activité Cinéma Numérique de Deluxe jusqu'en 2024. Ce montant a été estimé sur la base d'engagements contractuels.

En 2017, les autres charges comprennent principalement 5 millions d'euros d'honoraires liés aux projets de fusions et acquisitions.

## 4. Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles.

### 4.1. Ecarts d'acquisition

*Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.*

*Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :*

- La juste valeur des éléments transférés au vendeur ; plus
- Le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise ; plus
- Si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise ; moins
- Le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

*Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.*

*L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.*

*Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.*

*Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.*

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2018 (voir Note 4.4 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

(en millions d'euros)	Maison Connectée	Services Entertainment		TOTAL
		Services de Production	Services DVD	
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>442</b>	<b>198</b>	<b>379</b>	<b>1 019</b>
Ecarts de conversion	(33)	(15)	(42)	(90)
Acquisitions <sup>(1)</sup>	13	-	-	13
Cessions	-	-	-	-
Pertes de Valeurs	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>422</b>	<b>183</b>	<b>337</b>	<b>942</b>
Ecarts de conversion	8	3	10	21
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Pertes de Valeurs	-	-	(77)	(77)
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>430</b>	<b>186</b>	<b>270</b>	<b>886</b>

(1) Lié à l'allocation du prix d'acquisition de l'activité décodeurs de LG Electronics (voir note 2.3).

## 4.2. Immobilisations Incorporelles

*Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.*

*Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Technicolor s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.*

*Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.*

*Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».*

*Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir Note 4.4).*

### **Principe comptable sujet à estimations et jugements**

*Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces*

*immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.*

*Concernant les actifs intangibles à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (voir Note 4.4 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Marques</b>	<b>Brevets et relations clients</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>Total des immobilisations incorporelles</b>
<b>Au 31 décembre 2016, net</b>	<b>275</b>	<b>353</b>	<b>143</b>	<b>771</b>
<i>Brut</i>	282	989	342	1 613
<i>Amortissements cumulés</i>	(7)	(636)	(199)	(842)
Ecarts de conversion	(27)	(30)	(10)	(67)
Acquisitions d'activités	-	2	1	3
Acquisitions	-	-	75	75
Cessions	-	-	-	-
Amortissements	-	(58)	(79)	(137)
Pertes de valeurs d'actifs (Note 4.4)	-	(6)	(7)	(13)
Autres <sup>(1)</sup>	-	(7)	-	(7)
<b>Au 31 décembre 2017, net</b>	<b>248</b>	<b>254</b>	<b>123</b>	<b>625</b>
<i>Brut</i>	255	642	389	1 286
<i>Amortissements cumulés</i>	(7)	(388)	(266)	(661)
Ecarts de conversion	9	9	2	20
Acquisitions d'activités	-	89	-	89
Acquisitions	-	3	90	93
Cessions	-	-	(1)	(1)
Amortissements	-	(54)	(82)	(136)
Pertes de valeurs d'actifs (Note 4.4)	-	(5)	(1)	(6)
Autres <sup>(1)</sup>	-	6	15	21
<b>Au 31 décembre 2018, net</b>	<b>257</b>	<b>302</b>	<b>146</b>	<b>705</b>
<i>Brut</i>	264	710	455	1 429
<i>Amortissements cumulés</i>	(7)	(408)	(309)	(724)

(1) Incluant les brevets reclassés aux activités destinées à être cédées.

#### 4.2.1. Marques

*Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.*

Au 31 décembre 2018, les marques du Groupe ont une valeur nette comptable de 257 millions d'euros. Elles comprennent principalement la marque Technicolor® pour 197 millions d'euros, la marque RCA® pour 29 millions d'euros et la marque The Mill® pour de 21 millions d'euros.

La juste valeur de la marque Technicolor est déterminée selon une méthodologie développée en 2014 par Sorgem une société spécialisée dans l'évaluation des marques. Cette méthodologie définie pour chaque activité, à travers une matrice des facteurs clés de succès et des actifs incorporels utilisés par l'activité, la contribution de la marque aux Flux de trésorerie actualisés en utilisant la méthode des surprofits.

Sauf évènement significatif modifiant l'environnement d'une activité, la méthode de contribution définie par Sorgem en 2014 est considérée comme permanente et seuls les flux de trésorerie actualisés sont mis à jour en interne chaque année pour vérifier que la juste valeur de la marque Technicolor est supérieure à sa valeur nette comptable.

Une diminution d'un point du résultat avant charges financières et impôts de chaque activité ne conduirait pas à une dépréciation de la marque Technicolor.

La valeur recouvrable de la marque RCA® est estimée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base du budget et des flux de trésorerie sur une période de 5 ans (sans croissance à long terme attendue et un taux d'actualisation après impôt de 8%). Aucun changement raisonnable des hypothèses n'entraînerait une perte de valeur.

Les marques comprennent également :

- THOMSON® dans le segment Corporate & Autres
- MPC®, Mr X® et MIKROS IMAGE® chez Services de Production.

#### **4.2.2. Brevets, relations contractuelles avec les clients et Autres immobilisations incorporelles**

##### **Brevets**

*Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue.*

##### **Relations contractuelles avec les clients**

*Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 8 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs.*

##### **Autres immobilisations incorporelles**

*Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.*

*Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la base des unités produites ou selon la méthode linéaire.*

### 4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et dépréciations éventuelles. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

#### **Contrats de location**

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrats de location-financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme :

- le transfert de la propriété du bien à la fin du contrat,
- l'existence d'une option incitative en fin de contrat,
- le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien
- que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représente la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés pour la valeur la plus faible entre la valeur actualisée des paiements minimaux futurs et la juste valeur des biens loués et une dette est reconnue pour le même montant par le Groupe. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre leur durée d'utilité et la durée du contrat de location. Les coûts liés à ces biens sont comptabilisés dans le résultat avec les amortissements des autres biens similaires.

À l'inverse, les contrats qui ne sont pas qualifiés de contrats de location-financement ont la nature de contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats.

L'ensemble des produits reçus de la part du bailleur sont comptabilisés en réduction des frais de location et répartis de manière linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location.

#### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2016, net</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>139</b>	<b>122</b>	<b>286</b>
<i>Brut</i>	3	61	1 243	388	1 695
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(39)	(1 104)	(266)	(1 409)
Ecarts de conversion	-	(1)	(12)	(11)	(24)
Acquisitions	-	5	9	71	85
Acquisitions de filiales <sup>(2)</sup>	-	-	1	-	1
Cessions	-	-	(1)	(4)	(5)
Amortissements	-	(5)	(58)	(33)	(96)
Pertes de valeurs	-	-	-	(1)	(1)
Autres variations <sup>(3)</sup>	-	-	22	(25)	(3)
<b>Au 31 décembre 2017, net</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>243</b>
<i>Brut</i>	3	63	1 132	372	1 570
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(42)	(1 032)	(253)	(1 327)
Ecarts de conversion	-	1	1	1	3
Acquisitions	-	-	8	96	104
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	(1)	(1)
Amortissements	-	(3)	(48)	(38)	(89)
Pertes de valeurs	-	-	(2)	(7)	(9)
Autres variations	-	-	30	(48)	(18)
<b>Au 31 décembre 2018, net</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>89</b>	<b>122</b>	<b>233</b>
<i>Brut</i>	3	62	1 110	387	1 562
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(43)	(1 021)	(265)	(1 329)

(1) Inclut les immobilisations corporelles en cours.

(2) En 2017, principalement lié à l'acquisition de l'activité décodeur de LG Electronics

(3) Correspond principalement au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

#### 4.4. Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisitions sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions.

Le groupe a identifié 3 UGT :

- 2 UGT au sein du segment Services Entertainment : Services DVD et Services de production.
- le segment Maison Connectée constitue une seule UGT.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

##### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation

*nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.*

*En complément du test annuel de dépréciation, Technicolor revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables du Groupe.*

*La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.*

(En millions d'euros)	Maison Connectée	Services Entertainment	Activités en cours de cession	Total
<b>2018</b>				
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	(77)	-	(77)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(1)	(1)	(4)	(6)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(1)	(8)	-	(9)
<b>Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants</b>	<b>(2)</b>	<b>(86)</b>	<b>(4)</b>	<b>(92)</b>
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants <sup>(1)</sup></b>	<b>(2)</b>	<b>(86)</b>	<b>(4)</b>	<b>(92)</b>
(1) Dont (81) millions d'euros des pertes de valeurs nettes et (7) millions d'euros de coûts de restructuration				
<b>2017</b>				
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(7)	(1)	(5)	(13)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(1)	-	-	(1)
<b>Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(14)</b>
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(14)</b>

Les tests de dépréciation effectués en 2018 sur les écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie ont donné lieu à une dépréciation de (77) millions d'euros sur l'UGT DVD Services.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a revu les indices de perte de valeur et conclu que certains actifs amortissables pouvaient avoir perdu de leur valeur. La perte de valeur comptabilisée provient principalement des restructurations aux Etats-Unis et des activités arrêtées ou en cours de cession.

#### 4.4.1. Principales hypothèses au 31 Décembre 2018

Dans le cadre du test de dépréciation annuel, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable des principales unités génératrices de trésorerie :

	Services Entertainment		Maison Connectée
	Services DVD	Services de Production	
Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable	Juste valeur	Valeur d'utilité	Juste valeur
Description des hypothèses clés	Budget et Plan d'affaires		
Période de projection des flux futurs de trésorerie	(*)	5 années	5 années
Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection :			
- Au 31 décembre 2018	(*)	2,0%	0%
- Au 31 décembre 2017	(*)	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation après impôt utilisé <sup>(1)</sup> :			
- Au 31 décembre 2018	8,0%	8,0%	10,0%
- Au 31 décembre 2017	8,0%	8,0%	10,0%

(1) Le taux d'actualisation avant impôt correspondant est compris entre 11% et 12,8%.

(\*) Il a été considéré que l'activité principale de la division Services DVD avait une durée de vie finie. En conséquence, aucune valeur terminale n'a été retenue pour cette activité principale.

Pour l'UGT Services DVD, en l'absence de contrat de vente à la date de clôture, d'un marché actif et de transactions récentes comparables, les projections de flux de trésorerie actualisés sont utilisées pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La Direction de Technicolor considère que la juste valeur diminuée des coûts de vente est la méthode la plus appropriée pour estimer la valeur de cette UGT car elle tient compte de la restructuration future que le Groupe devra effectuer pour s'adapter à un environnement technologique en évolution rapide. Cette restructuration serait prise en compte par tout intervenant du marché compte tenu de l'environnement économique dans lequel évolue cette activité.

Les flux de trésorerie actualisés des services de DVD sont calculés sur une durée de vie limitée d'environ vingt ans et, par conséquent, l'écart d'acquisition sera déprécié au cours de cette période en fonction de l'évolution de la juste valeur déterminée par les flux de trésorerie actualisés.

Le Groupe a enregistré une perte de valeur sur écarts d'acquisition de (77) millions d'euros au 31 décembre 2018. Aucune perte de valeur sur écarts d'acquisition n'a été constatée au 31 décembre 2017.

#### 4.4.2. Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2018

Pour Services de Production :

- une baisse du taux de croissance à long terme de 1 point générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 138 millions d'euros;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2019 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 131 millions d'euros.
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 97 millions d'euros.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2018.

Pour Services DVD :

- une diminution de 10% des volumes de SD-DVD à partir de 2022 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 8 millions d'euros

- une diminution de 10% des revenus logistiques à partir de 2019 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 16 millions d'euros
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 18 millions d'euros;
- une diminution de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2022 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 37 millions d'euros;
- une baisse de 5% du volume des Blu-ray™ à partir de 2022 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 10 millions d'euros.

Etant donné la baisse continue du marché et la revue des hypothèses sur la base de l'activité en 2018, les Services DVD ont généré une perte de valeur de (77) millions d'euros au 31 décembre 2018.

Pour Maison Connectée :

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 76 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA ajusté à partir de 2018 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 170 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

#### 4.5. Engagements liés aux contrats de location simple.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Paiements minimaux des contrats de location</b>	<b>Engagements de loyers futurs à percevoir</b>	<b>Valeur nette des engagements minimaux des contrats de location</b>
2019	81	1	80
2020	62	-	62
2021	46	-	46
2022	31	-	31
2023	23	-	23
Après 5 ans	63	-	63
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>306</b>	<b>1</b>	<b>305</b>

(1) Les paiements minimaux au titre des contrats de location ne sont pas actualisés.

Les contrats de location simple les plus significatifs sont relatifs au siège social en France et aux Etats-Unis :

- En novembre 2016, Technicolor a signé un nouveau contrat de location simple portant sur la période allant de 2018 à 2030 relative à la relocalisation de son siège social dans le centre de Paris.
- En novembre 2018, Technicolor a signé un engagement de renouvellement de son contrat de location simple jusqu'en 2027 pour son siège social américain.

En 2018, la charge nette afférente aux loyers provenant des contrats de location simple s'est établie à 93 millions d'euros (97 millions d'euros de charges locatives minoré de 4 millions d'euros de revenus de loyers).

## 5. Autres informations opérationnelles

### 5.1. Actifs et dettes d'exploitation

#### 5.1.1. Actifs et dettes d'exploitation non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance	17	10
Autres	24	28
<b>Autres actifs d'exploitation non courants</b>	<b>41</b>	<b>38</b>
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(12)	(32)
Autres	(26)	(25)
<b>Autres dettes d'exploitation non courantes</b>	<b>(38)</b>	<b>(57)</b>

Dans le cadre normal de ses activités, généralement au sein du segment Services Entertainment, Technicolor accorde à ses clients des avances de trésorerie et des remises payées d'avance. Celles-ci font en général partie d'une relation ou d'un contrat long terme et peuvent prendre des formes variées. Les avances sur contrat clients sont principalement versées en contrepartie d'engagements variés pris par les clients sur toute la durée des contrats. Ces contrats donnent au Groupe un droit de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général d'un à cinq ans). Ils comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions.

Ces paiements d'avances sont considérés comme des « actifs non courants », enregistrés en « Avances sur contrats clients et remises payées d'avance » et amortis en déduction du chiffre d'affaires, en fonction des unités produites ou de l'avancement du traitement des films.

#### 5.1.2. Stocks et en-cours

*Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.*

*Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements :*

*La direction tient compte de tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des stocks, comme la baisse des projections de ventes, la baisse attendue du prix de vente, les actions spécifiques d'amélioration ou de relance commerciale et l'obsolescence ou la rotation lente.*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Matières premières	102	38
En-cours	14	10
Produits finis et marchandises	175	214
<b>Valeur brute</b>	<b>291</b>	<b>262</b>
Provisions pour dépréciation	(23)	(24)
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>268</b>	<b>238</b>

### 5.1.3. Clients et effets à recevoir & fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

En application de la norme IFRS9, les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base des pertes attendues. Le groupe a choisi la méthode simplifiée qui permet la reconnaissance des provisions sur la base des pertes attendues à maturité à chaque période de reporting.

Les pertes attendues sont déterminées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance de la façon suivante :

- application aux créances clients regroupées par ensemble homogène dans chaque division d'une matrice de dépréciation déterminée sur la base d'une analyse des pertes historiques du groupe

- analyse spécifique du risque de crédit des créances les plus significatives sur la base de leur notation de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Clients et effets à recevoir	703	708
Provisions pour dépréciation	(26)	(24)
<b>Total clients et effets à recevoir</b>	<b>677</b>	<b>684</b>

Les créances client comprennent 68 millions d'euros et 71 millions d'euros de créances échues au 31 décembre 2018 et 2017 respectivement pour lesquelles aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans la mesure où celles-ci sont encore considérées comme recouvrables.

L'exposition au risque de crédit sur les créances client du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (677 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 684 millions d'euros au 31 décembre 2017).

### 5.1.4. Autres actifs et dettes d'exploitation courants

#### **Estimation des redevances à payer**

*Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.*

#### **Décomptabilisation de l'actif**

Une créance est décomptabilisée lorsqu'elle est cédée sans recours et qu'il est démontré que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages significatifs liés à la propriété de la créance et n'a plus aucune implication continue dans l'actif transféré.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
TVA déductible	46	33
Crédit d'impôt recherche et subventions	1	18
Charges constatées d'avance	40	37
Autres	177	145
<b>Autres actifs d'exploitation courants</b>	<b>264</b>	<b>233</b>
Impôts à payer	(44)	(40)
Redevances – courantes	(42)	(49)
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(47)	(25)
Autres	(177)	(158)
<b>Autres dettes d'exploitation courantes</b>	<b>(310)</b>	<b>(271)</b>

## 5.2. Relation avec les parties liées

*Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :*

- *directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;*
- *la partie est une entreprise associée ;*
- *la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;*
- *la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.*

Les opérations entre parties liées avec des entreprises associées et des co-entreprises sont détaillées dans la Note 2.4.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en Note 9.4.

En 2018, il n'y a aucune transaction avec les parties liées.

## 6. Impôt

### 6.1. Impôt dans le compte de résultat

#### 6.1.1. Charge d'impôt

*L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017 <sup>(*)</sup></b>
<b>Impôt courant</b>		
France	2	3
Etranger	(1)	(15)
<b>Total Impôt courant</b>	<b>1</b>	<b>(12)</b>
<b>Impôt différé</b>		
France	-	(113)
Etranger	(55)	13
<b>Total Impôt différé</b>	<b>(55)</b>	<b>(100)</b>
<b>Total charge d'impôt des activités poursuivies</b>	<b>(54)</b>	<b>(112)</b>

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

En 2018 et 2017, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en France, en Inde, au Canada, au Royaume-Uni, en Australie et en Pologne.

En France, la charge d'impôt courant correspond à l'impôt à payer en raison de la limitation de l'imputation des reports déficitaires fiscaux, aux retenues à la source de l'activité liée aux licences et à la CVAE.

Se reporter à la note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

### 6.1.2. Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation entre la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 34%) et la charge d'impôt comptabilisée. En 2017, le taux d'imposition français applicable au Groupe était de 39% en raison de la contribution exceptionnelle de 15% due par les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017*</b>
<b>Résultat net consolidé des activités poursuivies</b>	<b>(224)</b>	<b>(168)</b>
Impôt sur les résultats	(54)	(112)
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts</b>	<b>(170)</b>	<b>(56)</b>
	34%	39%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>59</b>	<b>22</b>
Variation des impôts différés actifs non reconnus <sup>(1)</sup>	(84)	107
Effet des différences permanentes	(14)	10
Effet des différents taux d'impôt appliqués <sup>(2)</sup>	(14)	20
Effet des modifications de taux d'impôts appliqués localement <sup>(3)</sup>	-	(270)
Retenues à la source non imputées	(1)	(1)
<b>Charge d'impôt des activités poursuivies</b>	<b>(54)</b>	<b>(112)</b>

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

(1) En 2018, principalement lié à :

- la dépréciation des actifs d'impôts différés aux Etats-Unis pour 61 millions d'euros car il est peu probable que les pertes reportables soient utilisées dans les 5 prochaines années.
- la dépréciation des actifs d'impôts différés en France pour 11 millions d'euros suite à la cession de l'activité Licences de brevets.

(2) En 2018, les montants incluent essentiellement l'impact du différentiel de taux d'imposition avec les Etats-Unis.

(3) En 2017, principalement lié au changement du taux d'imposition aux Etats-Unis de 35% à 21%.

## 6.2. Situation fiscale dans l'état de la situation financière

*Les impôts différés résultent :*

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et
- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

*Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».*

*Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :*

- si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

*Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :*

- pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'existe un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et
- pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

*La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.*

*Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.*

### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

*Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme. Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.*

**6.2.1. Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs nets**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Impôts différés actifs</b>	<b>Impôts différés passifs</b>	<b>Total, Impôts différés nets</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>423</b>	<b>(217)</b>	<b>206</b>
Variations impactant le résultat 2017 des activités poursuivies	(108)	8	(100)
Autres mouvements	(40)	16	(24)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>275</b>	<b>(193)</b>	<b>82</b>
Variations impactant le résultat 2018 des activités poursuivies	(54)	(1)	(55)
Autres mouvements	(10)	1	(9)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>210</b>	<b>(193)</b>	<b>17</b>

Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôts différés nets de 17 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables au Canada, en Inde, au Mexique et en Pologne. Les actifs nets d'impôts différés étaient de 82 millions d'euros en 2017. Cette baisse correspond principalement à la modification des projections de nos activités aux Etats-Unis.

**6.2.2. Analyse des impôts différés nets par nature**

<i>(€ en millions)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Effet fiscal des reports déficitaires</b>	<b>1 365</b>	<b>1 348</b>
<b>Effet fiscal des différences temporelles liées aux :</b>		
Immobilisations corporelles	21	20
Ecart d'acquisition	13	19
Immobilisations incorporelles	(101)	(108)
Participations financières et autres actifs non courants	(3)	(3)
Stocks et en-cours	8	10
Créances clients et autres actifs courants	18	15
Dettes financières	131	121
Provisions pour retraites et avantages assimilés	51	56
Provisions pour restructuration	6	2
Autres provisions	22	21
Autres dettes courantes et non courantes	40	44
<b>Total des impôts différés sur différences temporelles</b>	<b>206</b>	<b>197</b>
<b>Impôts différés actifs (passifs), bruts</b>	<b>1 571</b>	<b>1 545</b>
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1 554)	(1 463)
<b>Impôts différés actifs (passifs), nets</b>	<b>17</b>	<b>82</b>

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 3 468 millions d'euros. Ils proviennent principalement de la France (1,7 milliard d'euros) et des Etats-Unis (1,5 milliard d'euros).

Aux Etats Unis, ces pertes expirent majoritairement après 2022.

## 7. Capitaux propres et résultat par action

### Classement en dettes ou en capitaux propres

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

### Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

### Coûts liés aux opérations de capital

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

### 7.1. Variation du capital

(En euros, excepté le nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
<b>Capital social au 31 décembre 2016</b>	<b>413 245 967</b>	<b>1</b>	<b>413 245 967</b>
Augmentation de capital social par émission de nouvelles actions livrées dans le cadre du Plan d'actions gratuites <sup>(*)</sup>	778 750	1	<b>778 750</b>
Augmentation du capital social par émission de nouvelles actions livrées dans le cadre des MIP <sup>(*)</sup>	436 461	1	<b>436 461</b>
<b>Capital social au 31 décembre 2017</b>	<b>414 461 178</b>	<b>1</b>	<b>414 461 178</b>
<b>Capital social au 31 décembre 2018</b>	<b>414 461 178</b>	<b>1</b>	<b>414 461 178</b>

(\*) Les plans sont décrits dans la Note 9.3.

En 2018, le capital du Groupe n'a pas varié par rapport à l'année précédente.

Le 6 novembre 2017, le capital social de Technicolor a été augmenté de 778 750 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro suite à la livraison des actions acquises dans le cadre du Plan d'actions gratuites. La contrepartie de l'augmentation de capital est une diminution de la prime d'émission pour un montant de 778 750 euros (voir note 9.3).

En 2017, dans le cadre du Plan d'Intéressement du Management (MIP 2015), certaines options de souscription d'actions ont été exercées et 436 461 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 3,19 euros soit un montant total de 1 392 311 euros correspondant à une augmentation du capital de 436 461 euros et une prime d'émission de 955 850 euros.

Au 31 décembre 2018 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Technicolor :

- RWC Asset Management LLP, Inc. a déclaré détenir 42 000 000 actions représentant 10,13% du capital social et 10,16% des droits de vote de la Société ;
- J O Hambro Capital Management a déclaré détenir 35 655 435 actions représentant 8,6% du capital social et 8,62% des droits de vote de la Société ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir conjointement avec Bpifrance Participations SA, 32 982 928 actions représentant 7,96% du capital social et 7,98% des droits de vote de la Société ;
- OppenheimerFunds, Inc. a déclaré détenir 29 700 000 actions représentant 7,17% du capital social et 7,18% des droits de vote de la Société ;

- DNCA Finance, SA et DNCA Finance Luxembourg ont déclaré détenir 26 510 000 actions représentant 6,40% du capital social et 6,41% des droits de vote de la Société.
- Kinney Asset Management LLC, a déclaré détenir 22 928 815 actions représentant 5,53% du capital social et 5,55% des droits de vote de la Société.

## 7.2. Autres éléments des capitaux propres

### 7.2.1. Actions propres

*Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats liés à la cession ou l'annulation de ces actions sont enregistrés directement en capitaux propres.*

Le montant global des actions propres, inclut les actions propres achetées dans le cadre du Contrat de liquidité (Share Management Agreement) autorisé par les Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2013 et confirmé par l'Assemblée Générale annuelle. Aucun programme d'achat d'action n'ayant été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018, le Share Management Agreement a donc été suspendu en cours d'exercice.

	2018	2017
<b>Nombre d'actions propres en début de période</b>	<b>978 051</b>	<b>752 768</b>
Variation liée au Contrat de liquidité	96 943	225 283
Autres variations	-	-
<b>Nombre d'actions propres en fin de période</b>	<b>1 074 994</b>	<b>978 051</b>

Dans le cadre du Contrat de liquidité (Share Management Agreement), 1 114 523 actions ont été rachetées et 1017580 actions ont été cédées pour une sortie de trésorerie nette de 58 189 euros en 2018.

### 7.2.2. Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Technicolor a procédé à une émission de titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Technicolor dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la société ;
- ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêts en 2010.

### 7.2.3. Dividendes et distributions

En 2018, l'Assemblée Générale tenue le 26 avril, n'a pas voté de versement de dividende.

L'Assemblée Générale tenue le 24 mai 2017 a approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action pour l'exercice 2016. Un montant de 25 millions d'euros a été versé aux actionnaires en juin 2017.

### 7.2.4. Participations ne donnant pas le contrôle

En 2018, les principales variations des participations ne donnant pas le contrôle résultent de :

- la liquidation de Thomson Investment India pour 2 millions d'euros.
- l'acquisition de 49% des actions de Technicolor Pioneer Japan pour 1 million d'euros.

En 2017, il n'y a pas eu de changement significatif des participations ne donnant pas le contrôle.

### 7.3. Résultat par action

*Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.*

*Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.*

*Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :*

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-options mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

#### Résultat dilué par action :

	2018	2017 (*)
<b>Résultat net (en millions d'euros)</b>	<b>(67)</b>	<b>(173)</b>
Résultat net attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle	(1)	1
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(157)	5
<b>Numérateur :</b>		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies	<b>(225)</b>	<b>(167)</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers)	<b>413 440</b>	<b>412 717</b>
Effet dilutif des stock-options et des plans d'actions gratuites	-	963
<b>Dénominateur :</b>		
Nombre pondéré d'actions (en milliers)	<b>413 440</b>	<b>413 680</b>

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

Certains plans d'options d'achat d'actions n'ont pas d'effet de dilution en 2018 en raison du cours de l'action mais pourraient en avoir un à l'avenir en fonction de l'évolution du cours de l'action (voir les détails de ces plans en Note 9.3).

## 8. Actifs financiers, passifs financiers et instruments financiers dérivés

### 8.1. Classification et évaluation à juste valeur

#### **ACTIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)**

*La Direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale au regard du modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.*

*En application de la norme IFRS9, le Groupe a choisi le classement de ses actifs financiers entre actifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.*

#### Actifs financiers au coût amorti

*Cette catégorie est retenue pour un actif financier dès lors que l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et, le cas échéant, aux intérêts sur le principal.*

*Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transactions éventuels. Ils sont ensuite reconnus au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la dépréciation est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. Pour les créances clients et les actifs sur contrats clients, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée (voir note 5.1.3.).*

#### Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

*Cette catégorie est retenue dès lors que l'actif financier n'est pas comptabilisé au coût amorti. Pour ces actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ».*

*Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.*

#### **PASSIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)**

*Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre (i) les produits d'émission nets des coûts de transaction et (ii) la valeur de remboursement, est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*Les emprunts sont présentés au sein des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés au sein des passifs non courants.*

#### **INSTRUMENTS DERIVES**

*Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat et/ou en capitaux propres au sein des autres éléments du résultat global, selon les principes exposés dans la note 8.6.*

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.

- Niveau 2 : modèles internes avec des paramètres observables incluant l'utilisation de transactions récentes (si disponible), la référence à d'autres instruments essentiellement similaires, à des analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation utilisant le plus possible des données de marché et le moins possible de données internes à l'entreprise.
- Niveau 3 : modèles internes avec des paramètres non observables.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers, en fonction de leur catégorie comptable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Evaluation à la juste valeur par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2018			31 décembre 2017
		Coût amortis	Juste valeur par compte de résultat	Instruments dérivés (voir Note 8.5)	
<b>Actifs financiers non consolidés</b>	<b>14</b>		14		17
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	9		9		15
<i>Prêts et autres</i>	1	1			4
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>10</b>				<b>19</b>
<b>Total actif financier non courant</b>	<b>24</b>				<b>36</b>
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	12		12		8
<i>Autres actifs financiers courants</i>	2	2			2
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-			-	-
<b>Autre actifs financiers courants</b>	<b>14</b>				<b>10</b>
<i>Trésorerie</i>	134		134		274
<i>Equivalents de trésorerie</i>	157		157		45
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>291</b>				<b>319</b>
<b>Actif financier courant</b>	<b>305</b>				<b>329</b>
Emprunts non courant	(1,004)	(1,004)			(1,077)
Autres dettes financières non courantes	-			-	-
<b>Passif financier non courant</b>	<b>(1,004)</b>				<b>(1,077)</b>
Emprunts courant	(20)	(20)			(20)
Autres dettes financières courantes	(4)			(4)	(1)
<b>Passif financier courant</b>	<b>(24)</b>				<b>(21)</b>
<b>Total dette financière</b>	<b>(1,028)</b>				<b>(1,098)</b>

<sup>(1)</sup> Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti. La juste valeur des dettes du groupe est de 972 millions d'euros au 31 décembre 2018 (1108 millions d'euros au 31 décembre 2017). Leur juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables des emprunts à long terme.

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

## 8.2. Gestion des risques financiers

### 8.2.1. Gouvernance

Technicolor est exposé à divers risques financiers, dont principalement les risques de marché liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de trésorerie Groupe en France et son service de trésorerie régional à Ontario (Californie – Etats-Unis), en conformité avec les politiques et les procédures du Groupe.

Les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'Investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résument les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques.

La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

## 8.2.2. Gestion des risques de marché

### 8.2.2.1. Risque de change commercial

#### Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. La volatilité des cours de change peut donc avoir une incidence sur la valeur des actifs, passifs, produits et charges dans les comptes consolidés, même si leur valeur n'a pas changé dans leur propre monnaie fonctionnelle.

La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion.

Le risque de conversion s'apprécie en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales dans les filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (voir ci-après).

#### Risque de transaction

L'exposition au risque de change transactionnel provient essentiellement des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition en dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les revenus en dollar US de ses activités en Europe avec les coûts en dollar US relatifs aux achats de produits finis et de composants par ses filiales européennes, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position nette acheteuse de 82 millions de dollars US en 2018 (position nette acheteuse de 116 millions de dollars US en 2017).

La politique du Groupe consiste à :

- demander aux filiales de réaliser leurs achats autant que possible dans la devise de facturation des ventes,
- demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui consolide les expositions des filiales dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert par la Trésorerie Groupe auprès de banques en utilisant des instruments dérivés.

Pour les produits qui ont un cycle court qui représentent la majeure partie de l'exposition, la Trésorerie Groupe met en place des couvertures sur un horizon de 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, des couvertures peuvent être mises en place sur un horizon supérieur.

Quel que soit l'horizon de couverture, la pratique de la Trésorerie Groupe est de souscrire des instruments dérivés de très court terme (quelques jours à quelques mois), qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale de change suivie quotidiennement. Les dérivés utilisés se limitent à des instruments usuels décrits dans la note 8.6.

Le risque transactionnel sur les expositions commerciales s'apprécie en consolidant les expositions du Groupe libellées en devise et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions (voir ci-après).

#### Risque sur investissements à l'étranger

Les variations de la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres consolidés.

La politique du Groupe consiste à étudier au cas par cas la couverture du risque de change lié à des investissements dans des filiales à l'étranger. Au 31 décembre 2018, le Groupe ne possède pas de couverture du risque de change sur investissement.

### Sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable. Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

2018 (en millions d'euros)	Transaction	Conversion	Total
Résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies <sup>(1)</sup>	(7)	(9)	(16)
Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) <sup>(2)</sup>			89

- (1) Impact sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies :
- Le risque de transaction sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur l'exposition nette en dollar US (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro
  - Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US.
- (2) Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les investissements nets dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

#### 8.2.2.2. Risque de change financier

La politique du Groupe consiste à centraliser le financement au niveau de la Trésorerie Groupe, ainsi que le risque de change associé, autant que possible.

De ce fait, la majorité des filiales empruntent, et prêtent leurs excédents de trésorerie, à la Trésorerie Groupe, qui en retour satisfait les besoins de liquidités en empruntant à l'extérieur. Les filiales ne pouvant pas réaliser d'opérations avec la Trésorerie Groupe du fait des lois ou des restrictions locales peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales en respectant les règles établies par la Trésorerie Groupe.

La politique du Groupe est également que les filiales empruntent ou prêtent leurs excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. De manière à faire coïncider les devises empruntées par la Trésorerie Groupe (principalement euro et dollar US) avec les devises prêtées aux filiales (généralement dans leur devise locale), Technicolor peut être amené à mettre en place des swaps de change.

Les points de terme (report/déport) de ces swaps de nature financière sont comptabilisés comme des produits et charges d'intérêts générant un produit de 2 millions d'euros en 2018 et 2017.

#### 8.2.2.3. Risque de taux d'intérêt

##### Exposition au risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement des dettes financières externes et des dépôts.

- Au 31 décembre 2018, la part des dettes financières externes soumise à un taux d'intérêt variable, après avoir pris en compte l'impact des couvertures de taux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

(En millions d'euros)	2018
Dettes financières	1 024
Part à taux variable <sup>(*)</sup>	62%

(\*) Inclut €20 millions de dettes inférieures à un an pour lesquelles le Groupe considère qu'ils sont à taux variable.

- En 2018, l'encours des dépôts du Groupe est entièrement rémunéré à taux variable.

- Le Groupe est par conséquent exposé à un risque de variabilité des taux d'intérêts, laquelle peut avoir une incidence sur les charges d'intérêts nettes.

#### Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe estime qu'une variation de 100 points de base des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact d'une telle variation.

<b>Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2018 d'une variation par rapport aux taux actuels (*) (**)</b>		
<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur les intérêts nets	Impact sur capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de taux de +1%	(2)	(2)
Impact d'une variation de taux de -1%	0	0

(\*) Au 31 décembre 2018, l'Euribor 3 mois et le Libor US dollar 3 mois étaient respectivement de -0,36% et 2,81%.

(\*\*) Après prise en compte des opérations de couverture de taux

#### Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, le Groupe possède des couvertures de taux d'intérêt dont les caractéristiques sont mentionnées dans la note 8.6.1.

### **8.2.3. Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir lever de fonds pour répondre aux obligations financières lorsqu'elles surviennent. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables.

Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres, des conditions des marchés financiers et des prévisions financières du Groupe.

Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, et les besoins de financement.

Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long-terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres (voir Note 7.1), de la dette (voir Note 8.3), de la dette subordonnée (voir Note 7.2.2) et des lignes de crédit confirmées (voir ci-après).

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par la dette financière. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 respectivement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018						
	2019	2020	2021	2022	2023	Après	Total
Emprunts à terme à taux variable - nominal	3	2	3	3	972	-	<b>983</b>
Emprunts à terme à taux variable – intérêts courus	3	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Autre dette – nominal et intérêts courus	14	13	14	2	-	-	<b>43</b>
<b>Dettes totales – remboursement du nominal</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>972</b>	<b>-</b>	<b>1 029</b>
Ajustement IFRS							<b>(5)</b>
<b>Dettes en IFRS</b>							<b>1 024</b>
Emprunts à terme à taux variable - intérêts	38	38	38	38	35	-	<b>187</b>
Autre dette - intérêts	2	1	-	-	-	-	<b>3</b>
<b>Total des versements d'intérêts</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>190</b>

  

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017						
	2018	2019	2020	2021	2022	Après	Total
Emprunts à terme à taux variable - nominal	2	3	2	2	3	962	<b>974</b>
Emprunts à terme à taux fixe - nominal	-	-	-	-	-	90	<b>90</b>
Emprunts à terme à taux variable – intérêts courus	4	-	-	-	-	-	<b>4</b>
Autre dette – nominal et intérêts courus	14	14	5	-	2	-	<b>35</b>
<b>Dettes totales – remboursement du nominal</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1 052</b>	<b>1 103</b>
Ajustement IFRS							<b>(6)</b>
<b>Dettes en IFRS</b>							<b>1 097</b>
Emprunts à terme à taux variable - intérêts	35	35	35	35	35	35	<b>210</b>
Emprunts à terme à taux fixe - intérêts	2	2	2	2	2	2	<b>12</b>
Autre dette - intérêts	1	1	-	-	-	-	<b>2</b>
<b>Total des versements d'intérêts</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>224</b>

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

### Lignes de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Lignes de crédit confirmées non tirées avec échéance de plus d'un an	359	390

Le Groupe dispose :

- d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US, soit 109 millions d'euros au cours du 31 décembre 2018 (la « ligne de crédit Wells Fargo »), arrivant à échéance en 2021. La disponibilité de cette ligne dépend de l'encours des créances client.
- d'une facilité de crédit renouvelable de 250 millions d'euros (le « RCF ») arrivant à échéance en 2021.

- d'une ligne de crédit bilatérale de 35 millions d'euros (la « ligne de crédit Crédit Agricole Île-de-France ») arrivant à échéance en mai 2019.

Au 31 décembre 2018, aucune de lignes de crédit confirmées n'est utilisée.

#### **8.2.4. Gestion du risque de crédit**

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Technicolor.

- Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit maximum sur les créances clients du Groupe correspond ainsi à la valeur comptable nette de ces actifs.
- Le risque de crédit maximum sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élève à 291 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation, ou en investissant occasionnellement dans des fonds diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2018, 88% de la trésorerie est déposée auprès de banques dont la notation de crédit est au moins égale à A-1 selon Standard & Poor's.
- Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour gérer son risque de change et de taux sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une notation de crédit au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's. Le risque de crédit sur ces opérations est atténué par la maturité court terme des opérations de change, conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru.

### 8.3. Dettes financières

La dette financière du Groupe comprend principalement des emprunts à terme libellés en dollar US et en euros, émis par Technicolor SA en décembre 2016 et mars 2017 arrivant à échéance en 2023. Un prêt d'un montant de 90 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) émis par Technicolor en janvier 2017 a été remboursé par anticipation en décembre 2018.

#### 8.3.1. Analyse par catégorie

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2017</b>	<b>2017</b>
Dettes auprès d'établissements financiers et de crédit	978	1 058
Découverts bancaires	-	-
Autres dettes financières	43	35
Intérêts courus	3	4
<b>Total dettes financières IFRS</b>	<b>1 024</b>	<b>1 097</b>
<i>Total non courant</i>	<i>1 004</i>	<i>1 077</i>
<i>Total courant</i>	<i>20</i>	<i>20</i>

#### 8.3.2. Principales caractéristiques

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2018 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euro)</i>	<b>Devise</b>	<b>Montant nominal</b>	<b>Montant IFRS</b>	<b>Type de taux</b>	<b>Taux nominal <sup>(1)</sup></b>	<b>Taux effectif <sup>(1)</sup></b>	<b>Type de remboursement</b>	<b>Echéance finale</b>
Emprunt à terme	USD	258 <sup>(2)</sup>	257	Variable <sup>(3)</sup>	5,46%	5,58%	Amortissement <sup>(4)</sup>	6 décembre 2023
Emprunt à terme	EUR	275	274	Variable <sup>(5)</sup>	3,00%	3,11%	In fine	6 décembre 2023
Emprunt à terme	EUR	450	447	Variable <sup>(6)</sup>	3,50%	3,63%	In fine	6 décembre 2023
<b>Total Emprunt à terme</b>	<b>EUR</b>	<b>983</b>	<b>978</b>		<b>3,87%</b>	<b>4,00%</b>		
<b>Total autres dettes <sup>(7)</sup></b>	<b>EUR</b>	<b>46</b>	<b>46</b>		<b>5,18%</b>	<b>5,18%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>EUR</b>	<b>1 029</b>	<b>1 024</b>		<b>3,93%</b>	<b>4,05%</b>		

(1) Taux en vigueur au 31 décembre 2018.

(2) Capital restant dû de 294,75 millions de dollars US.

(3) Libor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 275 points de base.

(4) Amortissement de 750 000 dollars US par trimestre.

(5) Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 300 points de base.

(6) Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 350 points de base.

(7) Dont 3 millions d'euros d'intérêts courus et 41 millions de dettes de crédit-bail.

### 8.3.3. Analyse par échéance

Le tableau ci-dessous présente la dette financière du Groupe par échéance.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Moins d'un mois	6	5
Entre 1 et 6 mois	3	13
Entre 6 mois et moins d'un an	11	2
<b>Total dette courante (moins d'un an)</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Entre 1 et 2 ans	15	17
Entre 2 et 3 ans	17	7
Entre 3 et 4 ans	5	2
Entre 4 et 5 ans	972	5
Supérieur à 5 ans	-	1 052
<b>Total dette non courante</b>	<b>1 009</b>	<b>1 083</b>
<b>Total dette financière</b>	<b>1 029</b>	<b>1 103</b>
Ajustement IFRS <sup>(1)</sup>	(5)	(6)
<b>Dette en IFRS</b>	<b>1 024</b>	<b>1 097</b>

(1) Frais d'émission amortis en compte de résultat jusqu'à l'échéance des dettes selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 8.3.4. Clauses conventionnelles et limitations

Dans le cadre :

- de l'emprunt à terme conclu en décembre 2016 et modifié en mars 2017 et
  - du RCF conclu en décembre 2016 et
- ensemble dénommés les « Instruments de dette », le Groupe est tenu de respecter les clauses conventionnelles et est soumis à plusieurs limitations décrites ci-dessous.

#### Ensemble des garanties financières

Les Instruments de dette bénéficient d'un ensemble de garanties financières comprenant le nantissement d'actions des filiales de Technicolor SA, le nantissement de certains prêts intra-groupe et des comptes bancaires les plus significatifs appartenant au système de centralisation de la trésorerie ou « cash pooling ».

#### Remboursement anticipés obligatoires de l'emprunt à terme

En cas de défaut ou de changement de contrôle, les créanciers auront le droit d'exiger le remboursement par anticipation de toute ou une partie de la dette en cours.

Les cas de défaut s'appliquent en partie ou dans sa totalité à Technicolor SA. Les cas de défauts incluent entre autres, et sujet à certaines exceptions, seuils et périodes de grâce :

- Défaut de paiement par Technicolor SA
- Réserve dans le rapport des commissaires aux comptes concernant la capacité de Technicolor SA à continuer son exploitation ou concernant l'exactitude de l'information fournie.

Au titre des modalités de remboursement anticipé obligatoire prévues par la documentation régissant les emprunts financiers, le Groupe a l'obligation d'allouer les fonds au remboursement des montants restant dus au regard de la dette dans certains cas, et notamment dans les cas indiqués ci-après :

- cessions d'actifs : le produit net de toute cession d'actifs du Groupe à un tiers non-affilié, sous réserve d'un seuil minimum, sera affecté au remboursement des montants restant dus au titre des emprunts à terme, sauf si le produit est réinvesti dans des actifs utiles aux activités du Groupe dans les 365 jours ;
- trésorerie excédentaire : un pourcentage de la trésorerie excédentaire du Groupe sera affecté au remboursement anticipé des emprunts à terme. Le pourcentage applicable, compris entre 25% et 50%, est fonction du ratio d'endettement du Groupe. Le pourcentage descend à 0 % si certains niveaux de ratio d'endettement sont atteints. En vertu des dispositions régissant le remboursement anticipé des emprunts à terme, la trésorerie excédentaire est définie comme le total de la trésorerie nette générée par les activités opérationnelles et d'investissement, sous réserve de certains ajustements, moins le total des coûts de financement qui comprennent l'ensemble des remboursements anticipés volontaires ou obligatoires des emprunts à terme au cours de l'année ;
- autre : le produit net résultant des paiements liés à un événement divers (entraînant des remboursements d'assurance ou des indemnités) sera affecté au remboursement anticipé des emprunts à terme et de la facilité de crédit renouvelable, sous réserve de certains seuils et avec certaines dérogations.

Technicolor peut également à son gré, rembourser par anticipation tout ou partie de l'encours de l'emprunt à terme sans pénalité.

### Covenants financiers

#### Champ d'application

L'Emprunt à terme ne contient aucun covenant financier.

Le RCF contient une seule clause conventionnelle prévoyant que la dette brute totale ne doit pas être supérieure à un multiple de 4,00 de l'EBITDA ajusté sur une base de 12 mois glissants (« ratio d'endettement ») au 30 juin et 31 décembre de chaque année, mais celle-ci n'est applicable que s'il y a un tirage de plus de 40% du montant du RCF le 30 juin ou le 31 décembre de chaque exercice.

La ligne de crédit de 125 millions de dollars dont l'accord a été signé avec Wells Fargo en novembre 2017 contient la même clause conventionnelle, applicable seulement si la disponibilité restante est inférieure à 20 millions de dollars US au 30 juin ou au 31 décembre de chaque exercice.

La ligne de crédit de 35 millions d'euros dont l'accord a été signé avec le Crédit Agricole d'Ile de France en juillet 2017 contient également la même clause conventionnelle mais n'est testé que le 31 décembre de chaque exercice.

#### Covenant au 31 décembre 2018

La dette financière brute du Groupe au 31 décembre 2018 ne doit pas être plus de 4,00 fois l'EBITDA ajusté pour les 12 mois précédant le 31 décembre 2018

Dette financière brute	1 024 millions d'euros
EBITDA ajusté*	266 millions d'euros
Ratio Dette brute/EBITDA ajusté	3,85

Le ratio de 3,85 étant inférieur au niveau maximum autorisé de 4,00, le Groupe respecte cette clause.

\*EBITDA ajusté tel que défini dans la clause conventionnelle

### Autres restrictions

En plus de certaines obligations d'information, les accords régissant les Instruments de dette incluent certaines clauses qui restreignent Technicolor SA à entreprendre certaines actions concernant l'endettement, les investissements et les changements importants dans la nature générale de l'entreprise. Ces restrictions sont soumises dans chaque cas à certaines exceptions et limitations.

En particulier et sous réserve de certaines exceptions, le Groupe est soumis à des restrictions, notamment quant à sa capacité à :

- procéder à des paiements restreints, si certains ratios ne sont pas respectés, au-delà d'un certain montant cumulé, dont le versement des dividendes, les distributions, les achats ou le remboursement d'actions, les investissements autres que les investissements autorisés et le remboursement de dette subordonnée ;
- contracter de la dette financière supplémentaire au-delà de certains montants cumulés, si certains ratios ne sont pas respectés et avec certaines dérogations ; et
- investir dans des coentreprises non contrôlées par le Groupe, sauf dans la mesure où le ratio d'endettement consolidé est en deçà d'un seuil qui diminue au fil du temps et dans la limite d'un certain montant cumulé, avec certaines dérogations.

### 8.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- *La trésorerie correspond aux disponibilités en banque ainsi qu'aux dépôts à vue.*
- *Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Trésorerie	134	219
Equivalents de trésorerie	157	100
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>291</b>	<b>319</b>

### 8.5. Charges financières nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017*</b>
Produits d'intérêts	3	3
Charges d'intérêts	(43)	(46)
<b>Charges d'intérêts nettes</b>	<b>(40)</b>	<b>(43)</b>
Composante financière des charges liées aux plans de retraites (Note 9.2.2.1)	(6)	(7)
Gain (perte) de change <sup>(1)</sup>	10	(6)
Autres <sup>(2)</sup>	(15)	(40)
<b>Autres produits (charges) financiers nets</b>	<b>(11)</b>	<b>(53)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(51)</b>	<b>(96)</b>

(1) En 2018, le résultat de change s'explique principalement par l'impact de la dépréciation du réal brésilien versus le dollar U.S. sur un prêt libellé en dollars U.S. de la filiale du Groupe au Brésil à Technicolor S.A.

(2) En 2017, les autres charges financières sont principalement relatives au recyclage au compte de résultat de l'ajustement IFRS de (27) millions d'euros.

(\*) Les montants de 2017 sont représentés pour prendre en compte les impacts de Activités arrêtées ou en cours de cession (voir note 12)

## 8.6. Instruments financiers dérivés

### PRINCIPES GENERAUX

*Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour notamment réduire son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Ces dérivés sont souscrits de gré-à-gré et sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.*

### COMPTABILITE DE COUVERTURE

*Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :*

- *Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif*
- *Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs*
- *Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.*

*Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :*

- *A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture*
- *Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace*
- *Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée*

*L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :*

- *Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité.*
- *Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.*

### ARRÊT DE COUVERTURE

*L'arrêt de la comptabilité de couverture peut avoir lieu suite à la disparition de l'élément couvert, ou s'il y a révocation volontaire de la relation de couverture, à la résiliation ou l'arrivée à l'échéance de l'instrument de couverture. Les conséquences comptables sont les suivantes :*

- *Pour une couverture de flux de trésorerie : les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.*
- *Dans tous les autres cas, le résultat sur l'instrument de couverture est comptabilisé en résultat lorsque la relation de couverture se termine.*

### 8.6.1. Portefeuille des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couvertures de change	1	4	-	1
Couvertures de taux d'intérêt	-	1	-	-
Instruments non documentés en couverture	-	-	-	-
<b>Juste valeur des instruments dérivés</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>1</b>

#### Caractéristiques de couvertures de change

Les couvertures de change au 31 décembre 2018 s'analysent de la façon suivante :

	Devises	Notionnel <sup>(1)</sup>	Échéance	Juste valeur <sup>(2)</sup>
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/EUR	353	2019	(1)
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/CAD	(125)	2019	(2)
Ventes/achats à terme et swaps de change	Autres devises			n.s.
<b>Juste valeur</b>				<b>(3)</b>

<sup>(1)</sup> Achats/(ventes) à terme nets, exprimés en millions dans la 1<sup>ère</sup> devise de l'instrument

<sup>(2)</sup> Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2018

n.s. : juste valeur non significative

#### Caractéristiques des couvertures de taux d'intérêt :

Le Groupe possède deux instruments de taux d'intérêt au 31 décembre 2018. Ces instruments permettent de couvrir les charges d'intérêts futures du Groupe, qui sont pour l'essentiel indexées sur un taux variable comme indiqué dans le tableau dans la note 8.3.2.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

	Notionnel	Couverture	Emission	Echéance	Juste valeur <sup>(1)</sup>
Swap de taux	240 millions de €	Reçoit Euribor 3 mois <sup>(2)</sup> / paie 0,22%	mai 2018	novembre 2021	(0,8)
Cap de taux	145 millions de \$	Libor 3 mois plafonné à 3,00%	mai 2018	novembre 2021	0,4
<b>Juste valeur</b>					<b>(0,4)</b>

(1) Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2018

(2) Euribor 3 mois flooré à 0%

#### Caractéristiques des instruments non documentés en couverture :

Le Groupe ne possède pas d'instruments non documentés en couverture à la clôture.

### 8.6.2. Incidence des instruments financiers dérivés sur la performance du Groupe

Comme indiqué en note 8.2.2.1, du fait de la pratique de la Trésorerie Groupe consistant, pour le risque de change, à souscrire des instruments dérivés de très court terme, qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale suivie quotidiennement, les caractéristiques du portefeuille d'instruments dérivés à la date de clôture ne sont pas représentatives de leur incidence ni sur l'exercice, ni sur les exercices futurs.

- Le tableau ci-après présente l'incidence des instruments dérivés sur la performance de l'exercice 2018.

(€ in million)	Couvertures de change		Couvertures de taux d'intérêt		Instruments non documentés en couverture Incidence des variations de valeur
	Incidence des parts efficaces (1)	Incidence des parts inefficaces (2)	Incidence des parts efficaces (1)	Incidence des parts inefficaces (3)	
<b>Marge brute</b>	2	-	-	-	-
Charges d'intérêts nettes	-	-	-	-	-
Gain (perte) de change	-	4	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Charges financières nettes</b>	-	4	-	-	-
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES AVANT IMPÔT</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(3)	-	-	(1)	-
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>

(1) Selon le principe de symétrie, les parts efficaces des couvertures sont enregistrées dans le même agrégat du compte de résultat que les effets des éléments couverts.

(2) Les parts inefficaces des couvertures de change proviennent essentiellement des points de terme (report/déport) des opérations de change à terme et des swaps de change, que le Groupe exclut des relations de couverture. Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition financière sont présentés en « Charges d'intérêts nettes ». Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition commerciale sont présentés sur la ligne « Gain (perte) de change ».

(3) Les parts inefficaces des couvertures de taux d'intérêt proviennent essentiellement de la valeur temps des options de taux d'intérêt, exclue des relations de couverture.

- L'incidence des couvertures mises en place sur la performance des exercices futurs s'apprécie, quant à elle, au regard des « gains / (pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie » en capitaux propres, et dont le montant s'élève à (3) millions d'euros au 31 décembre 2018.

## 9. Avantages au personnel

### 9.1. Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2018 s'élève à 17 745 employés (16 307 au 31 décembre 2017). Se référer au chapitre 5.1 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Salaires	713	778
Charges sociales	109	121
Coûts salariaux liés aux paiements en actions accordés aux dirigeants et aux employés (Note 9.3.3)	(9)	10
Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2)	8	9
Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme	38	34
<b>Total des avantages au personnel (hors plans à contributions définies)</b>	<b>858</b>	<b>952</b>
Charges liées aux plans de retraite à contributions définies	<b>21</b>	<b>21</b>

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

## 9.2. Provisions pour retraites et avantages assimilés

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

*Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.*

*Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.*

*La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.*

*La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.*

*Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :*

- *coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;*
- *charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (Note 8.5).*

*Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.*

*Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraite et aux actifs de couverture.*

*La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.*

#### **Autres avantages au personnel à long terme**

*Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.*

*Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.*

#### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

*La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.*

*Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque d'augmentation des salaires et le risque d'inflation. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.*

**9.2.1. Synthèse des provisions et descriptif des régimes**

(en millions d'euros)	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	<b>Provision en début d'exercice</b>	<b>376</b>	<b>397</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>382</b>
Charge nette de l'exercice	9	10	-	-	9	10
Gain lié à une réduction de régime	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
Prestations et contributions versées	(26)	(27)	-	-	(26)	(27)
Variation de périmètre	(6)	-	-	-	(6)	-
Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG	(14)	3	-	-	(14)	3
Ecarts de conversion	2	(6)	-	(1)	2	(7)
<b>Provision en fin d'exercice</b>	<b>340</b>	<b>376</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>346</b>	<b>382</b>
<i>Dont courant</i>	<i>26</i>	<i>27</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>26</i>	<i>27</i>
<i>Dont non courant</i>	<i>314</i>	<i>349</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>320</i>	<i>355</i>

**9.2.1.1. Régime à cotisations définies**

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 21 millions d'euros en 2018 (même montant en 2017).

**9.2.1.2. Régime à prestations définies**

Ces plans concernent principalement des régimes de retraite et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités.

**Régime de retraite et avantages assimilés :**

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraite, non financés, sont gérés par Technicolor et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est compris entre 60 et 63 ans.

- **Aux Etats-Unis**, les employés de Technicolor sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Technicolor a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Technicolor, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Technicolor accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Technicolor et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite est de 62 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Technicolor accorde des régimes de retraite au Mexique et au Japon. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

### Régime de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis et au Canada, Technicolor offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants. Le régime canadien inclut une assurance vie et le remboursement des frais médicaux et dentaires. Il a été fermé aux nouveaux entrants.

En 2018, la répartition géographique des engagements est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	France	Autre	Total
Valeur actuelle de l'obligation	258	110	119	15	22	<b>524</b>
Juste valeur des actifs du régime		(71)	(95)		(12)	<b>(178)</b>
<b>Provision pour retraites et avantages assimilés</b>	<b>258</b>	<b>39</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>346</b>
Paiements	(18)	(5)	(2)	-	(1)	(26)
Duration moyenne (en années)	11	8	17	11	N/A	N/A

En outre, le Groupe verse en moyenne une contribution annuelle aux actifs du fonds de l'ordre de 7 millions d'euros (voir Note 9.2.4).

#### 9.2.1.3. Régime multi-employeurs

Depuis août 2009, Technicolor participe à un régime multi-employeur de l'industrie du cinéma (« Motion Picture Industry ») aux Etats-Unis. Dans la mesure où le partage des contributions entre tous les membres n'est pas disponible, Technicolor comptabilise ce plan comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle moyenne comptabilisée au titre de ce régime est de l'ordre de 1 million d'euros.

## 9.2.2. Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global

### 9.2.2.1. Compte de résultat

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Coût des services:</b>						
- Coût des services rendus au cours de la période	(2)	(3)	-	-	(2)	(3)
- Coût des services passés et gains liés à une réduction de régime	1	1	-	-	1	1
<b>Coût financier net</b>						
- Coût financier relatif à l'engagement	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)
- Rendement relatif aux actifs du régime	5	5	-	-	5	5
<b>Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges</b>	<b>(8)</b>	<b>(9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>(9)</b>

### 9.2.2.2. Etat du Résultat Global (ERG)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Ouverture</b>					<b>(192)</b>	<b>(189)</b>
Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs du régime:						
- liés au rendement des actifs de couverture	(14)	8	-	-	(14)	8
Gains/(pertes) actuariels sur la provision pour retraite:						
- liés au changement d' hypothèses démographiques	6	-	-	-	6	-
- liés au changement d' hypothèses financiers <sup>(1)</sup>	19	(5)	-	-	19	(5)
- liés aux ajustements d'expérience	3	(6)	-	-	3	(6)
<b>Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG</b>	<b>14</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>(3)</b>
<b>Clôture</b>					<b>(178)</b>	<b>(192)</b>

(1) En 2018, la hausse des taux d'actualisation (voir note 9.2.5) a entraîné des gains actuariels de 19 millions d'euros. En 2017, la stabilité des taux d'actualisation n'a conduit à aucune perte actuarielle.

### 9.2.3. Evolution des engagements et des actifs de couvertures

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	(en millions d'euros)					
<b>Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture</b>	<b>(573)</b>	<b>(593)</b>	<b>(6)</b>	<b>(7)</b>	<b>(579)</b>	<b>(600)</b>
Coût des services rendus	(2)	(3)	-	-	(2)	(3)
Coût financier	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)
Réévaluation - gains/(pertes) actuariels provenant:						
- de changement dans les hypothèses démographiques	6	-	-	-	6	-
- de changement dans les hypothèses financiers	19	(5)	-	-	19	(5)
- des ajustements liés à l'expérience	3	(6)	-	-	3	(6)
Coût des services passés, incluant les gains/(pertes) sur les réductions de régime	1	1	-	-	1	1
Prestations versées	38	36	-	-	38	36
Écarts de conversion	(3)	21	-	1	(3)	22
Autres (changement système de retraite) <sup>(1)</sup>	6	(12)	-	-	6	(12)
<b>Valeur actuelle de l'obligation à la clôture</b>	<b>(518)</b>	<b>(573)</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(523)</b>	<b>(579)</b>
<i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i>	<i>(231)</i>	<i>(256)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(231)</i>	<i>(256)</i>
<i>Obligation non financée</i>	<i>(287)</i>	<i>(317)</i>	<i>(6)</i>	<i>(6)</i>	<i>(293)</i>	<i>(323)</i>
<b>Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture</b>	<b>197</b>	<b>196</b>			<b>197</b>	<b>196</b>
Rendement des actifs de couverture	5	5	-	-	5	5
Gains/(pertes) de réévaluation	(14)	8	-	-	(14)	8
Cotisations versées par l'employeur	7	7	-	-	7	7
Prestations versée	(19)	(16)	-	-	(19)	(16)
Écarts de conversion	2	(15)	-	-	2	(15)
Autres (changement système de retraite) <sup>(1)</sup>		12	-	-	-	12
<b>Juste valeur à la clôture</b>	<b>178</b>	<b>197</b>			<b>178</b>	<b>197</b>
<b>Provisions pour retraites et avantages assimilés</b>	<b>(340)</b>	<b>(376)</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(346)</b>	<b>(382)</b>

(1) En 2017, les autres variations sont principalement liées au changement de système de retraite en Belgique. L'impact net de ce changement est égal à zéro car l'augmentation de la valeur actuelle de l'obligation est égale à l'augmentation de l'actif du régime.

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2019, soient de l'ordre de 33 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 20 millions d'euros directement par l'entreprise aux employés et 13 millions d'euros par les plans.

### 9.2.4. Actifs du régime

#### 9.2.4.1. Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à cotisations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 2 millions de livres sterling (2 millions d'euros au taux moyen 2018).

Aux Etats-Unis, la politique de Technicolor est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égal aux minima requis par la loi américaine. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 5 millions de dollars US (4 millions d'euros au taux moyen 2018).

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant

simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 75%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Au cours des dernières années, le rendement du régime réel a dépassé en moyenne le rendement attendu.

- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 75%. L'actif de financement est composé de 35% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 45% d'obligations et équivalents de trésorerie, 16% d'instruments de capitaux propres et 4% d'immeubles. Le rendement annualisé du régime dépasse le rendement attendu sur une base de 3 ans.

#### 9.2.4.2. Ventilation de la juste valeur par catégorie

<i>(en % et en millions d'euros)</i>	Répartition des actifs au 31 décembre		Juste valeur des actifs au 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
	Trésorerie et équivalents	2%	2%	3
Actions	9%	8%	16	17
Titres de créances	69%	69%	123	135
Immobilier	2%	2%	4	5
Contrats d'assurance	18%	18%	33	35
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>178</b>	<b>197</b>

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Technicolor ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2018 le rendement réel des actifs s'élève à 9 millions d'euros (13 millions d'euros en 2017).

#### 9.2.5. Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation moyen pondéré	2.5%	2.1%	3.9%	3.5%
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme	1.2%	1.7%	N/A	N/A

**Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation**

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Dans la zone Euro et au Royaume-Uni les taux d'actualisation utilisés sont déterminés sur la base des obligations émises par des entreprises notées AA.

(en %)	Plans de retraites et avantages assimilés	Plans de préretraite	Couverture médicale	Index de référence
Zone Euro	1.60%	0.0%	N/A	Iboxx AA10+
Royaume Uni	2.95%	N/A	N/A	Aon Hewitt AA Curve
Etats-Unis	3.88%	N/A	4.01%	Citigroup pension discount curve

**9.2.6. Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité**

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux de revalorisation des salaires.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 15 millions d'euros ;
- si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 16 millions d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins d'1 million d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins d'1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait d'1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait d'1 million d'euros

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnables de chacune des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

### 9.3. Paiements sur la base d'actions

*Le Groupe a accordé des options dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.*

*Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.*

*Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.*

*La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle Monte-Carlo peut également être utilisé pour prendre en compte certaines conditions de marché.*

#### 9.3.1. Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Technicolor

##### **Plan d'Intéressement à Moyen Terme « Mid Term Management Incentive Plan (MIP-SP1) »**

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2008, dans sa treizième résolution, le Conseil d'administration du 17 juin 2010 a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'intéressement du Management à moyen terme (dénommé « Mid-Term Incentive Plan » MIP-SP1) attribuant des « unités de performances » composées d'une prime en espèces et d'options de souscription d'actions.

Sous réserve du respect de la condition de présence telle que définie dans le plan, chaque bénéficiaire a acquis le 18 juin 2014, les droits à un nombre d'options exerçables dans le cadre de ce plan dans la proportion établie par le Conseil d'administration du 21 février 2013, après constatation du niveau de réalisation des conditions de performance au 31 décembre 2012. En 2018, la totalité des 805 476 options de souscription a été supprimée. Au 31 décembre 2018, il n'y a plus d'options de souscription en circulation.

##### **Plan d'Intéressement du Management « Management Incentive Plans (MIP) »**

L'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, d'options d'achat ou de souscription d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 23 juillet 2016. Les options attribuées au titre de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 26 843 507.

Au 31 décembre 2018, 10 652 013 options de souscription sont toujours en circulation au titre de cette résolution (respectivement 6 231 678 options, 3 461 541 options, 103 794 options et 855 000 options liées respectivement à MIP 2015, MIP 2016, MIP Juin 2017 et MIP Octobre 2017).

##### **Plan d'actions gratuites**

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration du 24 octobre 2013 a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'actions gratuites aux salariés éligibles du Groupe dans 13 pays. Ce plan mondial prévoit, pour tous les bénéficiaires, une période d'acquisition de 4 ans. 125 actions seraient livrées aux salariés éligibles à la fin de la période d'acquisition sous réserve de conditions d'emploi continu au sein du groupe Technicolor durant la période d'acquisition. Le plan n'était pas soumis à des conditions de performance. Il n'y a plus aucun droit de souscription en circulation au 31 décembre 2018.

**Plan d'Intéressement à Long Terme 2016, 2017 et 2018 : « 2016 Long Term Incentive Plan (LTIP 2016) », « 2017 Long Term Incentive Plan (LTIP 2017) » et « 2018 Long Term Incentive Plan (LTIP 2018) »**

L'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois et est valable jusqu'au 29 juin 2018. Les actions à émettre en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 8 239 744.

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, le Conseil d'Administration a approuvé le 29 avril 2016, le 6 janvier 2017 et le 25 avril 2018 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2016, LTIP 2017 et LTIP 2018).

Ces plans, qui s'étalent sur une période de trois années, prévoient l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison est soumise à la réalisation en cumulé des objectifs de l'EBITDA ajusté et de Free Cash-Flow sur trois années de 2016 à 2018 (LTIP 2016), de 2017 à 2019 (LTIP 2017) et de 2018 à 2020 (LTIP 2018) et le respect de la condition de présence pendant toute la durée du Plan (jusqu'au 30 avril 2019 pour le LTIP 2016, 30 avril 2020 pour le LTIP 2017 et 30 avril 2021 pour le LTIP 2018).

Au 31 décembre 2018, le nombre des droits aux actions de performance dans le cadre de ces plans s'élève respectivement à 2 338 278, 3 538 543 et 607 000 droits à actions pour le LTIP 2016, LTIP 2017 et LTIP 2018.

Au 31 décembre 2018, le nombre total des stock-options encore existantes s'élevait à 10 652 013 options et le nombre total de droits à recevoir des actions s'élevait à 6 483 821 droits accordés aux employés et directeurs.

Le détail de ces plans de stock-options et d'actions est présenté ci-dessous.

Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'options initialement accordées	Nombre d'options restantes	Nombre de bénéficiaires initial	Date d'acquisition des droits	Durée de vie de l'option	Prix d'exercice <sup>(2)</sup>	Juste valeur estimée <sup>(2)</sup>	
MIP Options (*)	Options de souscription	17-juin-10	1 216 700 <sup>(1)</sup>	0	18	30 avril 2013 pour la France et 17 juin 2014 pour les autres pays	8 ans	6,29 euros	2,22 euros
MIP 2015 Options (**)	Options de souscription	23 mai 2013 et 7 juin 2013	16,398,000	6,060,418	94	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	3,19 euros	1,06 euros
MIP 2015 Options (**)	Options de souscription	24-oct-13	200,000	103,794	1	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	3,93 euros	1,40 euros
MIP 2015 Options (**)	Options de souscription	26-mars-14	215,000	67,466	2	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	4,53 euros	1,73 euros
MIP 2016 Options (**)	Options de souscription	20-juin-14	2,830,000	1,886,462	40	juin 2016 (50%) juin 2017 (25%) juin 2018 (25%)	8 ans	5,79 euros	1,82 euros
MIP 2016 Options (**)	Options de souscription	21-oct-14	1,915,000	1,159,903	24	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	4,92 euros	1,45 euros
MIP 2016 Options (**)	Options de souscription	09-avr-15	400,000	415,176	1	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	5,83 euros	1,88 euros
MIP Juin 2017 Options (**)	Options de souscription	26-juin-15	250,000	103,794	2	juin 2017 (50%) juin 2018 (25%) juin 2019 (25%)	8 ans	5,88 euros	1,91 euros
MIP Octobre 2017 Options (**)	Options de souscription	03-déc-15	1,710,000	855,000	22	octobre 2017 (50%) octobre 2018 (25%) octobre 2019 (25%)	8 ans	7,11 euros	2,27 euros
LTIP 2016 (***)	Actions de performance	29-avr-16	2,760,500	2,162,221	187	avril 2019	-	-	5,69 euros
LTIP 2016 (***)	Actions de performance	27-juil-16	66,000	39,739	12	avril 2019	-	-	5,47 euros
LTIP 2016 (***)	Actions de performance	20-oct-16	214,000	136,318	18	avril 2019	-	-	5,14 euros
LTIP 2017 (***)	Actions de performance	06-janv-17	162,000	135,643	10	avril 2020	-	-	3,78 euros
LTIP 2017 (***)	Actions de performance	09-mars-17	4,003,000	3,117,664	218	avril 2020	-	-	3,78 euros
LTIP 2017 (***)	Actions de performance	26-avr-17	200,000	200,000	1	avril 2020	-	-	4,33 euros
LTIP 2017 (***)	Actions de performance	26-juil-17	142,500	85,236	15	avril 2020	-	-	3,38 euros
LTIP 2018 (***)	Actions de performance	25-avr-18	307,000	307,000	2	avril 2021	-	-	1,27 euro
LTIP 2018 (***)	Actions de performance	25-juin-18	330,000	300,000	12	avril 2021	-	-	1,27 euro

(\*) Plan de rétention à moyen terme dénommé « *Mid-Term Incentive Plan* » (MIP SP1) (voir la description plus haut).

(\*\*) Plan de rétention dénommé « *Management Incentive Plan* » (voir la description plus haut).

(\*\*\*) Plan de rétention dénommé « *Long Term Incentive Plan* »

(1) Montant potentiel maximum.

(2) Les prix d'exercice ont été modifiés suite aux augmentations de capital qui ont eu lieu en 2015.

### 9.3.2. Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2018 et 2017 :

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<b>Nombre restant au 31 décembre 2016</b> (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 5 ans hors actions gratuites)	<b>17 606 929</b>	<b>4,53</b> <i>(compris entre 0 et 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	7 389 710	4,23
Attribuées <sup>(*)</sup>	4 507 500	na
Livrées (Plan d'actions gratuites)	(778 750)	na
Livrées (MIP)	(436 461)	3,19
Supprimées & autres	(1 468 046)	5,87
<b>Nombre restant au 31 décembre 2017</b> (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 4 ans hors actions gratuites)	<b>19 431 172</b>	<b>4,48</b> <i>(compris entre 0 to 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	11 087 249	4,27
Attribuées <sup>(*)</sup>	637 000	na
Livrées (Plan d'actions gratuites)	-	na
Livrées (MIP)	-	na
Supprimées & autres	(2 932 338)	5,48
<b>Nombre restant au 31 décembre 2018</b> (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 3 ans hors actions gratuites)	<b>17 135 834</b>	<b>4,30</b> <i>(compris entre 0 to 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	10 652 013	4,30

(\*) lié au Plans d'Intéressement à Long Terme 2017 et 2018

### Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

<i>(en % et en euros)</i>	Plans de stock-options octroyés en								
	décembre 2015	Juin 2015	Avril 2015	Octobre 2014	juin 2014	mars 2014	octobre 2013	mai et juin 2013	juin 2010
Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation	7,05	6,13	6,06	4,71	5,68	4,88	4,06	3,20	5,50
Prix moyen d'exercice pondéré	7,11	5,88	5,83	4,92	5,79	4,53	3,93	3,19	6,29
Volatilité attendue	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	52%
Durée de vie estimée <sup>(*)</sup>	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux sans risque	0,12%	0,17%	0,17%	0,13%	0,31%	0,62%	0,77%	0,62%	1,85%
Ratio de dividende attendu	0,7%	0,8%	0,8%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur à la date d'estimation	2,27	1,91	1,88	1,45	1,82	1,73	1,40	1,06	2,22

(\*) La durée de vie estimée est plus courte que la durée de vie contractuelle de l'option car elle représente la période estimée à compter de la date d'attribution à la date probable d'exercice.

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans de stock-options ayant une maturité à long terme incluent :

- la volatilité historique des actions Technicolor sur la période la plus longue disponible ;

- les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Technicolor.

Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Technicolor observable à la date de début du plan.

Pour les actions gratuites attribuées en 2011 et 2010 dans le cadre du MIP et du LTIP, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel attendu de 4% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 5,2 euros en 2011 (5,5 euros en 2010) et un taux de dividende de 0% (en 2011 et en 2010).

Pour les actions gratuites accordées en 2013 dans le cadre du Plan d'Attribution d'Actions Gratuites, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 3,87 euros à la date d'octroi du plan et un taux de dividende de 0%.

Pour les actions de performance accordées en 2016 dans le cadre du LTIP 2016, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 5,65 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0,18 euro pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2017 dans le cadre du LTIP 2017, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 3,79 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0,18 euro pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2018 dans le cadre du LTIP 2018, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 10% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 1,27 euro à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0 euro pour une période de trois ans.

### **9.3.3. Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options**

Les rémunérations comptabilisées au titre des services reçus sur la période correspondent respectivement à un produit de 9 millions d'euros et à une charge de 10 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. La contrepartie de cette charge ou produit a été créditée en capitaux propres.

#### 9.4. Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité Exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,7 million d'euros en 2017 et 2018. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2018 seront versés en 2019.

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité Exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2018 et 2017) se détaillent comme suit sur les exercices 2018 et 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018<sup>(2)</sup></b>	<b>2017<sup>(2)</sup></b>
Salaires et autres avantages à court terme <sup>(1)</sup>	9	10
Indemnité de départ	1	
Paiements fondés sur des actions	(3)	4
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

(1) Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2017 et 2018.

(2) 11 membres en 2018 et 12 membres en 2017.

Les paiements fondés sur des actions génèrent un produit de 3 millions d'euros en 2018, car la charge correspondant aux services rendus dans le cadre des plans d'intéressement du Management et plans d'actions de performance est reprise en partie compte tenu de la non-atteinte des objectifs.

Enfin, les membres du Comité Exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 8 millions d'euros.

## 10. Provisions et risques

*Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.*

*L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.*

*Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.*

*Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».*

### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

*Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.*

### **Provisions pour restructuration**

*Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :*

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et*
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.*

*La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.*

## 10.1. Détail des provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour garanties	Provisions pour risques et litiges relatifs		Provisions pour restructuration relatifs		Total
		Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	
Au 31 Décembre 2017	43	41	30	17	2	133
Reclassement IFRS 9			(4)			(4)
Au 1er Janvier 2018	43	41	26	17	2	129
Dotations	12	25	26	68	1	132
Reprises	(3)	(14)	(1)	(7)	-	(25)
Utilisations de l'exercice	(16)	(20)	(13)	(43)	(3)	(95)
Ecart de conversion et autres mouvements	-	(3)	1	(7)	-	(9)
<b>Au 31 Décembre 2018</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>132</b>
<i>Dont courant</i>	36	26	23	28	-	113
<i>Dont non courant</i>	-	3	16	-	-	19

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

## 10.2. Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

### **Procédures fiscales en Pologne**

Les Autorités Compétentes Françaises et Polonaises sont parvenues à un accord visant à conclure la procédure amiable entamée en 2009. Cette dernière avait pour but l'élimination de la double imposition née d'un ajustement prix de transfert au titre de l'année 2003. Cet accord clôt définitivement cette longue procédure ainsi que les litiges/procédures liés qui étaient en cours en Pologne. Les conséquences financières de cet accord ont été comptabilisées en 2018, conformément aux exigences des Autorités Compétentes. Elles se sont traduites par un encaissement d'environ 9 millions d'euros (40,3 millions de zlotys) par la filiale polonaise, dont environ la moitié en intérêts moratoires, contre un décaissement de 4 millions d'euros pour la filiale française.

### **Audit de TVA en France**

Les autorités fiscales françaises ont audité la Société au titre des exercices 2009 et 2010 et ont émis un rappel de TVA s'élevant à 1 million d'euros (pour 2009) et à 1 million d'euros (pour 2010) relatif à une subvention octroyée à une ancienne filiale (Novatech) soumise à tort à TVA. Suite à réception de l'avis de mise en recouvrement en septembre 2014, la Société a payé ces rappels.

La Société a donc déposé plusieurs réclamations : auprès du Ministère des Finances pour demander la restitution par l'Etat de la TVA versée à tort à Novatech (liquidée en avril 2014) et devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

En septembre 2018, les autorités fiscales françaises ont décidé de renoncer à ces rappels et ont remboursé ces 2 millions d'euros à la Société en décembre 2018.

### **Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan**

En avril 2004, le plaignant, l'Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan (l'« Association »), organisation à but non lucratif composée d'anciens salariés RCA de la filiale de Technicolor TCETVT (ou d'ayants-droits d'anciens employés) indiquant avoir travaillé chez TCETVT dans l'ancienne usine de Taoyuan (l'« Usine »), a introduit en tant que demandeur une procédure de recours collectif (class action) sur le fondement de l'article 44-1 du Code de procédure civile de Taiwan devant le tribunal de Taipei (Taiwan), République de Chine, contre des entités des groupes Technicolor et General Electric. L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

L'Association demandait à l'origine des dommages et intérêts s'élevant à 2,7 milliards de NTD (environ 77 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2018). La Cour de justice de Taïwan a annoncé sa décision en avril 2015 et a condamné les entités Technicolor à environ 564 millions de NTD (16 millions d'euros au taux de change en vigueur le 31 décembre 2018), en plus de pénalités d'intérêt. Des appels ont été soumis et en octobre 2017, la Haute Cour Taiwanaise a condamné TCETVT, Technicolor SA, TCE Bermuda et General Electric International Inc pour un montant d'environ 718 millions de NTD (21 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2018), plus des pénalités de retard (5% d'intérêts par an à compter de septembre 2009).

L'Association, GEI, TCETVT, Technicolor SA et TCE Bermuda ont fait appel de cette décision auprès de la Cour Suprême de Taiwan qui, le 16 août 2018 :

- (i) a confirmé la décision de la Haute Cour Taiwanaise d'accorder 518 millions de NTD (15 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2018) de dommages et intérêts à 262 plaignants ;
- (ii) a cassé la décision en ce qui concerne la demande de 246 plaignants et renvoyé l'affaire devant la Haute Cour Taiwanaise pour ces plaignants.

En mai 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre les entités Technicolor et General Electric au nom de nouveaux membres, demandant 7,38 milliards de NTD (environ 211 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2018) de dommages et intérêts. La plainte de l'Association ne fait état d'aucun nouveau fait ou élément.

Technicolor estime que General Electric a une obligation légale et contractuelle d'indemniser Technicolor et ses filiales pour les réclamations de l'Association en raison notamment du fait que TCETVT a eu une activité pendant moins de 4 ans après sa cession au groupe Technicolor alors que General Electric, et le propriétaire précédent RCA Corporation, ont détenu et exploité TCETVT pendant environ 20 ans.

### **Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques**

#### Etats-Unis

En 2017, Technicolor a conclu des accords transactionnels avec les derniers plaignants dans le cadre d'actions en justice intentées aux Etats Unis alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (*Cathode Ray Tubes* ou « CRT »). Avec ces derniers accords, toutes les actions CRT aux Etats-Unis ont été transigées. Cependant, une Cour d'appel californienne a renvoyé en février 2019 devant le Tribunal de première instance (*District Court*) la décision de ce même Tribunal d'approuver la transaction conclue en 2015 dans le cadre d'une action de groupe (class action) intentée par des acheteurs indirects de CRT.

L'impact des transactions conclues sur la trésorerie du Groupe s'est élevé à 7 millions d'euros en 2018.

### Reste du monde

En novembre 2014, des entités du groupe Vestel ont engagé une procédure judiciaire aux Pays-Bas contre Technicolor SA et Technicolor USA (et d'autres défendeurs) en alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. La procédure contre Technicolor USA a été rejetée par les tribunaux néerlandais en juillet 2016 pour des motifs de compétence juridictionnelle. Technicolor SA déposera ses conclusions en réponse dans les délais impartis.

Vestel a également engagé une procédure judiciaire en Turquie, qui a été rejetée en janvier 2019 pour des questions de procédure.

Enfin, Technicolor SA est partie en défense, aux côtés d'autres défendeurs, dans le cadre de procédures engagées sur des fondements similaires :

- (i) devant les juridictions allemandes par des fabricants allemands ;
- (ii) devant les juridictions néerlandaises par des fabricants brésiliens ;
- (iii) devant les juridictions du Royaume-Uni par un fabricant turc.

A ce stade, Technicolor n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus dans la mesure où les procédures sont encore à un stade préliminaire et où les discussions au fond n'ont pas commencé.

### **Questions environnementales**

Certains sites de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. Le site a depuis été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont actuellement en cours. Technicolor a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

## 11. Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

### 11.1. Acquisitions et cessions de filiales et autres participations

Les impacts des acquisitions de filiales et titres de participation, nettes de la trésorerie acquise, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
LG	2	(15)
Cisco Connected Devices	-	(4)
Mr. X Inc	-	(1)
Autres	(1)	(5)
<b>Acquisitions de titres de participation</b>	<b>1</b>	<b>(25)</b>
Diminuées de la trésorerie des sociétés acquises	-	-
<b>Acquisitions de titres de participation, nettes</b>	<b>1</b>	<b>(25)</b>

Les impacts des cessions de filiales et titres de participation, nettes de la trésorerie cédée, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Activité Cinéma Digital <sup>(1)</sup>	7	8
Gainspeed Investment	-	1
Autres	1	2
<b>Cession de titres de participation</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
Diminuées de la trésorerie des sociétés vendues	(3)	-
<b>Cessions de titres de participation, nettes</b>	<b>5</b>	<b>11</b>

(1) Activité cédée à Deluxe en 2015, avec des compléments de prix annuels.

## 11.2. Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2018	2017
Augmentation de la dette financière non-courante <sup>(2)</sup>	(1.1)	-	644
Remboursement de la dette non-courante aux créanciers <sup>(4)</sup>	(1.1)	-	-
<b>Flux de trésorerie liés à la dette financière non-courante</b>		<b>-</b>	<b>644</b>
Augmentation de la dette financière courante <sup>(2)</sup>	(1.1)	-	2
Remboursement de la dette courante aux créanciers <sup>(4)</sup>	(1.1)	(122)	(612)
<b>Flux de trésorerie liés à la dette financière courante</b>		<b>(122)</b>	<b>(610)</b>
Augmentation de capital (nette des frais payés) <sup>(1)</sup>		-	1
Frais liés à la renégociation de la dette <sup>(3)</sup>	(8.5)	(3)	(7)
<b>Impact net des opérations de refinancement et sur le capital</b>		<b>(125)</b>	<b>28</b>

- (1) En 2017, inclut l'impact de trésorerie MIP / LTIP pour 1 million d'euros.
- (2) Concerne l'émission du nouvel emprunt à terme en mars 2017 et de l'emprunt BEI en janvier 2017 pour un montant total de 646 millions d'euros
- (3) Les frais payés relatifs à la renégociation de la dette ont été classés en flux de trésorerie de financement :  
En 2018, ils correspondent principalement aux frais liés aux lignes de crédit renouvelables du Groupe pour 2 millions d'euros.  
En 2017, ils se décomposent en 4 millions d'euros pour l'émission de nouvel emprunt à terme de mars 2017, 1 million d'euros pour l'emprunt à terme émis en décembre 2016, et 2 millions d'euros pour les lignes de crédit renouvelables.
- (4) En 2018, 90 millions d'euros liés au prêt BEI ont été remboursés et 2 millions d'euros relatifs à la dette long terme de 2017.  
En 2017, outre les remboursements contractuels de dettes, 601 millions d'euros de l'emprunt à terme à échéance en 2020 ont été remboursés.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

<i>(en million d'euros)</i>	31 décembre 2017	Flux de trésorerie de la dette financière	Variations sans impact sur les flux de trésorerie					31 décembre 2018
			Retraitement de location-financement	Impact du taux d'actualisation sur l'emprunt à terme	Ecart de conversion	Transfert Courant - Non Courant	Autres mouvements	
Dettes financières non courantes	1 077	-	21	(10)	11	(92)	(3)	1 004
Dettes financières courantes	20	(93)	10	(14)	1	92	4	20
<b>Total Dettes financières</b>	<b>1 097</b>	<b>(93)</b>	<b>31</b>	<b>(24)</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1 024</b>

<i>(en million d'euros)</i>	31 décembre 2016	Flux de trésorerie de la dette financière	Variations sans impact sur les flux de trésorerie					31 décembre 2017
			Retraitement de location-financement	Impact du taux d'actualisation sur l'emprunt à terme	Ecart de conversion	Transfert Courant - Non Courant	Autres mouvements	
Dettes financières non courantes	998	644	15	27	(52)	(554)	(1)	1 077
Dettes financières courantes	52	(610)	15	-	7	554	2	20
<b>Total Dettes financières</b>	<b>1 050</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>(45)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1 097</b>

### 11.3. Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau ci-dessous détaille au 31 décembre 2018 l'échéancier des obligations contractuelles et des engagements commerciaux pour lesquels le Groupe devra effectuer des paiements futurs certains ou éventuels. Ce tableau inclut les engagements fermes conduisant à des paiements certains ou éventuels mais excluent les options que le Groupe détient car elles ne sont pas considérées comme des engagements fermes ou des obligations. Quand une obligation de paiement futur peut être annulée par le paiement d'une pénalité, les montants futurs détaillés dans les tableaux sont ceux dont la Direction du Groupe a jugé la réalisation la plus probable.

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	Paiements dus par date d'échéance			
		Moins d'un an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Engagements hors bilan</b>					
<b>Paiements futurs certains</b>					
Loyers liés aux contrats de location simple (Note 4.5)	306	81	108	54	63
Autres paiements futurs certains <sup>(1)</sup>	17	5	6	3	3
<b>Total paiements futurs certains</b>	<b>323</b>	<b>86</b>	<b>114</b>	<b>57</b>	<b>66</b>
<b>Paiements futurs éventuels</b>					
Garanties données et autres paiements futurs éventuels	50	1	1	0	48
<b>Total paiements futurs éventuels</b>	<b>50</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

(1) Les autres engagements à long terme concernent principalement les coûts de maintenance associés aux locations.

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Technicolor et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Les garanties ne figurent pas dans le tableau ci-dessus car elles n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Services Entertainment peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance et sont donc exclues du tableau ci-dessus.

Les garanties présentées comprennent :

- Une garantie parentale accordée par Technicolor SA pour sécuriser les montants de retraite dus au titre de la Section 75 au Royaume-Uni pour 47 millions d'euros ;
- Diverses garanties données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement

Les garanties et engagements d'achat reçus s'élèvent à 64 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ce montant est principalement relatif aux redevances provenant des bénéficiaires de licences de marques.

Le tableau ci-dessus concerne uniquement les activités poursuivies. Les obligations contractuelles pour les activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2018 s'élèvent à 26 millions d'euros et concernent principalement le loyer du site hébergeant les activités de Recherche & Innovation.

Au 31 décembre 2017, le montant total des « Paiements futurs certains » et des « Paiements futurs éventuels » au titre des activités continues s'élevait respectivement à 334 millions d'euros et à 61 millions d'euros.

### 12. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

## 12.1. Activités arrêtées ou en cours de cession

*Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.*

*Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :*

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.*

*Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.*

*Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.*

*Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :*

- la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

*Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.*

Le 18 décembre 2017, le Groupe a annoncé être en cours de négociation pour la cession de sa division Licences de brevets, représentant la majorité des revenus de l'ancien segment Technologie. La cession est considérée comme « hautement probable » conformément IFRS 5. Par conséquent, la division Licences de brevets est présentée en tant qu'activité arrêtée ou en cours de cession pour toutes les périodes présentées et ses actifs et passifs sont classés comme destinés à être cédés dans l'état consolidé de la situation financière 2017.

Le 30 juillet 2018, le Groupe a conclu la vente à InterDigital de sa division Licences de brevets pour un prix total de 220 millions de dollars (188 millions d'euros), ce qui a généré un profit de 210 millions d'euros et un impact de trésorerie de 116 millions d'euros (voir note 2.2).

Le 11 février 2019, le Groupe a annoncé être en négociations exclusives avec InterDigital pour la cession de son activité Recherche & Innovation. L'impact est présenté dans les activités arrêtées ou en cours de cession avec les activités de Licence de Brevets, car la cession est considérée comme hautement probable au regard d'IFRS 5. De plus, les états financiers 2017 ont été retraités en conséquence. Les actifs et les passifs de l'activité Recherche & Innovation ont été transférés dans les actifs et passifs destinés à être cédés.

Les autres activités arrêtées ou en cours de cession résultent des activités abandonnées en 2004 et 2005, telles que les tubes cathodiques.

### 12.1.1. Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017*
<b>ACTIVITÉS ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION</b>		
Chiffre d'affaires	18	109
Coût de l'activité	(15)	(52)
<b>Marge brute</b>	<b>3</b>	<b>57</b>
Frais commerciaux et administratifs	(14)	(18)
Frais de recherche et développement	(20)	(24)
Coûts de restructuration	(1)	(2)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(4)	(5)
Autres produits (charges)	205	(5)
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>	<b>169</b>	<b>3</b>
Charges financières nettes	(1)	(1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Impôt sur les résultats	(11)	(7)
<b>Résultat net</b>	<b>157</b>	<b>(5)</b>

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession.

En 2018, le compte de résultat inclut 7 mois d'activité de la division Licence de Brevets et 12 mois de l'activité Licence et Innovation. La plus-value de cession de la division Licence de Brevets qui s'élève à 210 millions d'euros est présentée en autres produits.

En 2017, le compte de résultat inclut 12 mois d'activité des activités Licence de Brevets et Recherche et Innovation

### 12.1.2. Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre,	
	2018	2017*
<b>Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>157</b>	<b>(5)</b>
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>		
Amortissements d'actifs	1	8
Pertes de valeur d'actifs	4	5
Variation nette des provisions	(15)	12
(Gain) pertes sur cessions d'actifs <sup>(1)</sup>	(210)	-
Autres (dont impôts)	10	3
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs	50	(113)
Impôts payés sur les résultats	(1)	6
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION (I)</b>	<b>(4)</b>	<b>(84)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION (II)</b>	<b>115</b>	<b>(1)</b>
Augmentation des dettes financières	-	3
Remboursement des dettes financières	(6)	(6)

<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITE ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (III)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (I+II+III)</b>	<b>105</b>	<b>(88)</b>

(\*) Les montants de 2017 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession.

(1) En 2018, comprend le résultat de cession de l'activité Licences de brevets pour 210 millions d'euros

(2) En 2018, comprend l'impact financier de la vente de l'activité Licences de brevets pour 115 millions d'euros.

## 12.2. Actifs et passifs destinés à être cédés

*Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) sont classés comme « destinés à être cédés » dès lors que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable. Les actifs non courants classés comme « destinés à être cédés » sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. Toute réduction de valeur des actifs (ou du groupe destiné à être cédé) à la juste valeur diminuée des coûts de cession est comptabilisée en résultat.*

Au 31 décembre 2018, les actifs et passifs de la division Licences de brevets inclus dans la transaction décrite en note 1.1 ont été classés en actifs et passifs destinés à être cédés.

(en millions d'euros)	décembre 31, 2018	décembre 31, 2017
Brevets		
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>28</b>	<b>7</b>
<b>Passifs destinés à être cédés</b>	<b>51</b>	<b>68</b>

Au 31 décembre 2018, les actifs et passifs destinés à être cédés comprennent :

- Les actifs et passif résultant de l'accord de coopération avec InterDigital, soit le revenu différé correspondant aux services à rendre dans le cadre de l'accord de recherche (42 millions d'euros)
- Les actifs et passifs de l'activité Recherche et Innovation

Au 31 décembre 2017, les actifs et passifs de la division Licence de Brevets ont été classés en actifs et passifs destinés à être cédés.

### 13. Evénements postérieurs à la clôture

Le 11 février 2019, le groupe annoncé être en négociation exclusive avec InterDigital pour la cession de son activité Recherche et Innovation. Cette transaction réduirait de 50% les Cash-Flow futurs à recevoir de la vente de la division Licence de Brevets et annulerait l'accord de coopération décrit ci-dessus.

En 2018, l'activité Recherche et Innovation a donc été présentée en activités arrêtées ou en cours de cession comme la division Licence de Brevets, puisque la vente est considérée comme hautement probable selon la Norme IFRS 5. 2017 a été retraité de la même façon. Les actifs et passifs de l'activité Recherche et Innovation qui comprennent essentiellement le revenu différé relatif aux futurs services à rendre, ont été transférés en actifs et passifs destinés à être cédés en 2018.

Il n'y a pas d'autre événement ayant un impact financier significatif entre la date d'établissement des états financiers et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration du 27 février 2019.

### 14. Honoraires des commissaires aux comptes

	Deloitte		Mazars		Total	
(en milliers d'euros)	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>						
▪ Technicolor SA	788	819	1 059	952	1 847	1 771
▪ Filiales	1 513	1 952	1 116	1 525	2 629	3 477
<b>Sous-total</b>	<b>2 302</b>	<b>2 771</b>	<b>2 175</b>	<b>2 477</b>	<b>4 477</b>	<b>5 248</b>
<b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires<sup>(1)</sup></b>						
▪ Technicolor SA	34	32	-	-	34	32
▪ Filiales	-	6	5	18	5	24
<b>Sous-total</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>39</b>	<b>56</b>
<b>Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité<sup>(2)</sup></b>						
▪ Technicolor SA	135	263	445	23	580	286
▪ Filiales	295	126	14	-	309	126
<b>Sous-total</b>	<b>430</b>	<b>389</b>	<b>459</b>	<b>23</b>	<b>889</b>	<b>412</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 766</b>	<b>3 198</b>	<b>2 639</b>	<b>2 518</b>	<b>5 405</b>	<b>5 716</b>

(1) Ces prestations couvrent les rapports sur augmentation et réduction de capital, les lettres de confort et autres services requis par les textes légaux et réglementaires.

(2) Ces prestations couvrent les services fournis à la demande de Technicolor ou ses filiales (due diligence, assistance juridique et fiscale, et attestations diverses).

## 15. Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

<i>SOCIETES – (Pays)</i>	% d'intérêt détenu par Technicolor (% arrondi à la première décimale)	
	2018	2017
<b>Consolidées par intégration globale</b>		
Technicolor SA 8-10 rue du Renard, 75004 Paris (France)	Société mère	Société mère
<b>Maison Connectée</b>		
Technicolor Japan KK (Japon)	100.0	51.0
Technicolor Delivery Technologies (France)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home Rennes SNC (France)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home India Private Ltd (Inde)	100.0	100.0
Technicolor Korea Yuhan Hoesa (République de Corée)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home USA LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home de Mexico SA De CV (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Asia Ltd (Hong-Kong)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Australia Pty Limited (Australie)	100.0	100.0
Technicolor (China) Technology Co., Ltd. (Chine)	0.0(*)	100.0
Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA (Brésil)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Belgium (Belgique)	100.0	100.0
Technicolor Malaysia Sdn Bhd (Malaisie)	100.0	100.0
Beijing Technicolor Management Co., Ltd (Chine)	100.0	100.0
<b>Services Entertainment</b>		
Technicolor Global Logistics, LLC (Etats- Unis)	100.0	100.0
Technicolor Distribution Australia PTY LTD (Australie)	100.0	100.0
MPC (Shanghai) Digital Technology Co., Ltd (Chine)	89.8	89.8
Mikros Image SAS (France)	100.0	100.0
Mikros Image Belgium SA (Belgique)	100.0	100.0
Technicolor India Pvt Ltd (Inde)	100.0	100.0
Thomson Multimedia Distribution (Netherlands) BV (Pays-Bas)	100.0	100.0
Technicolor Disc Services International Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Export de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Trademark Management SAS (France)	100.0	100.0
The Mill Group Inc. (Etats-Unis)	100.0	100.0
Beam TV, Inc. (Etats-Unis)	100.0	100.0
The Mill (Facility) LTD (Etats-Unis)	100.0	100.0
Trace VFX LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Badger USA, Inc. (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Videocassette of Michigan, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Creative Services USA, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Canada, Inc (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Southeast, LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Pty, Ltd (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Holdings Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0

Technicolor Video Services (UK) Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor Distribution Services France SARL (France)	100.0	100.0
Technicolor Milan SpA (Italie)	100.0	100.0
The Moving Picture Company Limited (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor Polska sp Z.o.o (Pologne)	100.0	100.0
Mr. X Gotham, LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Animation Productions SAS (France)	100.0	100.0
<b>Corporate &amp; Autres</b>		
Thomson Licensing DTV SAS (France)	100.0	100.0
Technicolor Treasury USA LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor USA Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Asia Pacific Holdings Pte. Ltd (Singapour)	100.0	100.0
Gallo 8 SAS (France)	100.0	100.0
Sté Fr.d'Invest.et d'Arbitrage - Sofia SA (France)	100.0	100.0
Deutsche Thomson OHG (Allemagne)	100.0	100.0
Thomson Licensing LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
RCA Trademark Management SAS (France)	100.0	100.0
Thomson Licensing SAS (France)	100.0	100.0
<b>Consolidées par mise en équivalence</b>		
Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine)	49.0	49.0
Vancouver Lab Inc (Canada)	50.0	50.0
Canada Cinema Distribution Inc (Canada)	50.0	50.0
3DCD LLC (Etats-Unis)	50.0	50.0
Techfund Capital Europe FCPR (France)	19.8	19.8

(\*) Entités acquises ou cédées par le Groupe

(\*\*) Entités créées, cédées, liquidées ou déconsolidées dans le cadre de réorganisations